

Département de la Santé, des Affaires sociales
du Personnel et des Communes



SERVICE DES COMMUNES

RAPPORT SUR LES FINANCES COMMUNALES 2012

mai 2014

Service des communes

Adresse :

**Service des communes
Rue du 24-Septembre 2
2800 Delémont**

Téléphone : 032/420.58.50

Contact : secr.com@jura.ch

Site internet : www.jura.ch/com

**Le présent rapport peut être téléchargé à partir de l'adresse www.jura.ch/com,
rubrique "rapport sur les finances communales 2012"**

Table des matières	pages
1. Introduction	4
2. Les communes jurassiennes	5
2.1. Evolution de la population	5
3. Modèles comptables harmonisé (MCH)	11
3.1. MCH2 – Modèle comptable harmonisé 2	11
3.2. Entrée en vigueur du MCH2 en Suisse et dans le canton du Jura	11
4. Principaux chiffres	12
4.1. Résultat annuel de l'ensemble des communes jurassiennes	12
4.2. Compte de fonctionnement par rubrique et par district	14
4.3. Récapitulatif pour l'ensemble des communes jurassiennes	20
4.4. Résultat annuel par catégorie de commune	25
4.5. Fortune et découvert au bilan	28
4.6. Endettement communal brut	30
4.7. Endettement communal net	37
4.8. Investissements	40
5. Indicateurs financiers	42
5.1. Définitions des indicateurs financiers	42
5.2. L'autofinancement	42
5.3. Le degré d'autofinancement	46
5.4. La capacité d'autofinancement	49
5.5. L'endettement brut par rapport aux revenus	52
5.6. Interprétation des indicateurs	55
6. Péréquation financière	56
6.1. Définition	56
6.2. Le revenu fiscal harmonisé (RH)	57
6.3. Indice en % des ressources par habitant (IR)	60
6.4. Les communes bénéficiaires ou contributrices	65
7. Les fusions de communes	69
7.1. Les fusions dans le canton du Jura	69
7.2. Les fusions de communes en Suisse	72
7.3. Procédure	74
7.4. Fonds d'aide aux fusions	74
8. Conclusions	77

1. Introduction

Le Service des communes a le plaisir de publier le second rapport sur les finances communales concernant l'exercice 2012.

Suite à la publication du premier rapport relatif à l'exercice 2011, plusieurs communes, par leurs autorités, ont émis le désir de pouvoir effectuer des comparaisons entre communes.

Cependant, la présentation des chiffres et résultats pour les 64 communes jurassiennes individuellement conduirait à la publication d'un rapport volumineux. Il a ainsi été pris l'option d'analyser les données en regroupant les communes en 6 catégories, à savoir :

- Moins de 200 habitants
- De 201 à 500 habitants
- De 501 à 1'000 habitants
- De 1'001 à 2'000 habitants
- De 2'001 à 3'000 habitants
- Plus de 3'000 habitants

La problématique étant importante, une grande partie du présent rapport est consacrée à l'endettement communal.

Plusieurs nouveautés ont en outre été introduites, telles que :

- le détail du résultat annuel par district et pour l'ensemble des communes jurassiennes;
- le détail de l'évolution de l'endettement brut par communes;
- l'excédent ou manque de financement des communes jurassiennes;
- l'indication de l'endettement brut par rapport aux revenus.

Ce rapport est proposé en format papier ainsi que sur le site internet du Service des communes à l'adresse suivante :

www.jura.ch/com

Le Service des communes reçoit volontiers toutes remarques ou propositions afin d'en améliorer les contenus futurs.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.
Le Service des communes.

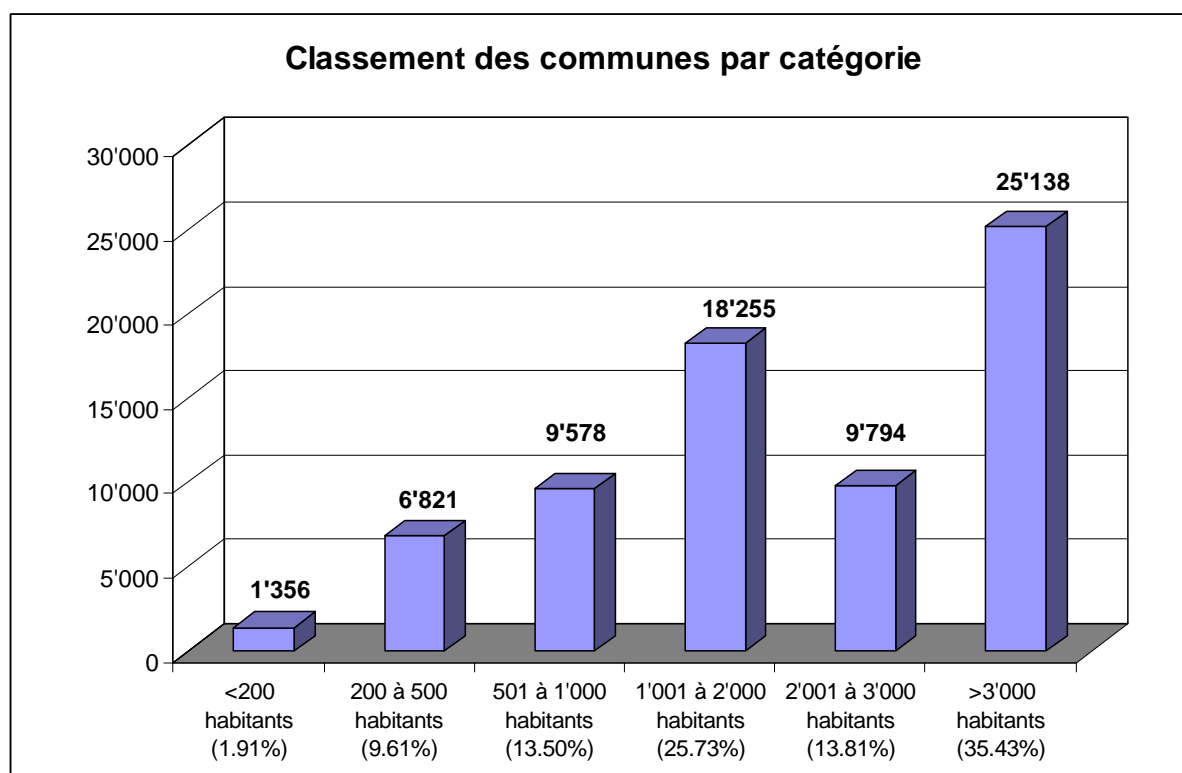
2. Les communes jurassiennes

2.1. Evolution de la population

Lors de l'entrée en souveraineté, le 1^{er} janvier 1979, le canton du Jura comptait 82 communes. Ce nombre est passé à 83 dès 1996, lors du rattachement de la commune de Vellerat au canton du Jura. La première vague des fusions de communes, en 2009 l'a ramené à 64. La seconde vague, qui est entrée en vigueur au premier janvier 2013, fixe à ce jour le nombre de communes à 57.

Au 31 décembre 2012, la population des 64 communes jurassiennes s'élevait à 70'942 habitants. On trouvera dans le tableau N° 1 ci-dessous, la répartition du nombre des communes en fonction du nombre de leurs habitants. La typologie de la population et des communes selon la taille est celle retenue par l'Office fédéral de la Statistique (OFS) ainsi que par la Fondation interjurassienne pour la statistique (Fistat).

Tableau N° 1 : Répartition des communes jurassiennes en fonction de leur population totale.



Commentaires :

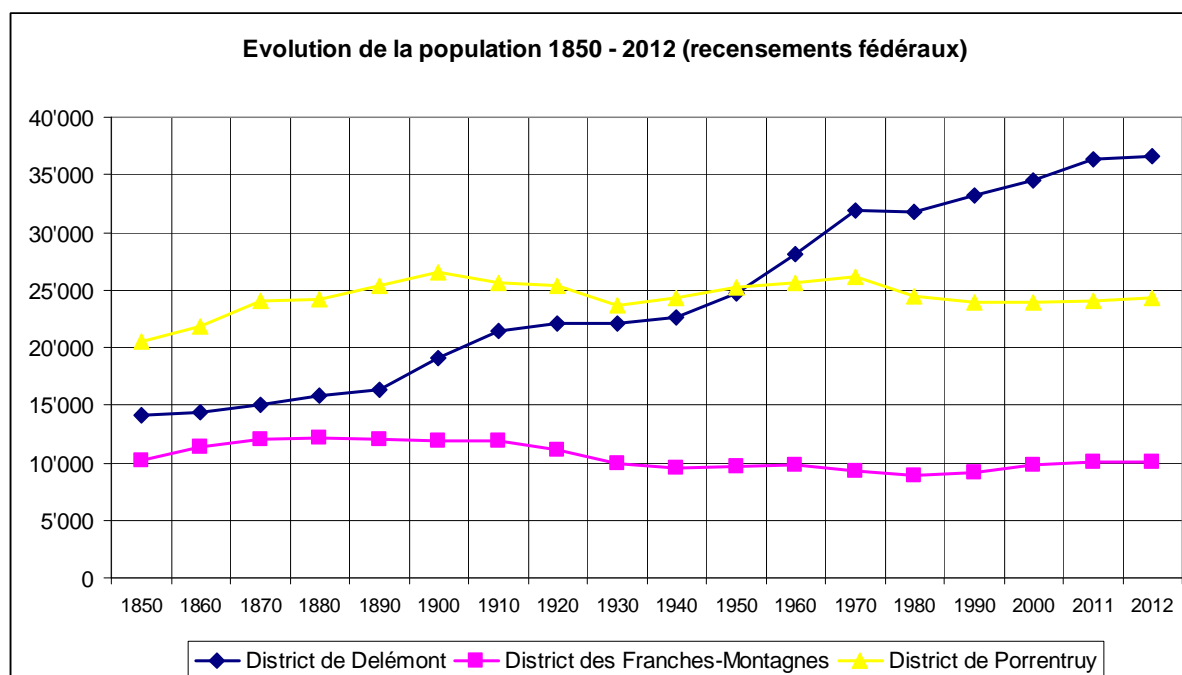
La population moyenne des communes jurassiennes s'élève à 1'108 habitants. Il faut relever qu'au 31 décembre 2012, plus des deux tiers des communes jurassiennes soit 43 communes sur 64, ont une population inférieure à 1'000 habitants. Ces 43

communes ne représentent cependant que le 25.03% de la population totale du canton, avec 17'755 habitants (17'778 en 2011).

L'évolution de la population jurassienne dans son ensemble, ainsi que par commune, est une donnée intéressante qui permet notamment d'évaluer les tendances pour l'avenir.

Il faut constater que l'évolution démographique dans les communes de moins de 1'000 habitants est tendancielle à la baisse (-23 habitants en 2012) alors que dans les catégories de plus de 1'000 habitants l'évolution est à la hausse (+492 habitants en 2012).

Tableau N° 2 : Evolution de la population par districts 1850 – 2012



(source : www.fistat.ch)

Remarques :

C'est dans le district de Delémont que la population a connu la plus forte augmentation durant la période 1850 – 2012, avec 22'463 habitants de plus.

Durant la même période, le district de Porrentruy a enregistré une augmentation de 3'698 habitants.

Le district des Franches-Montagnes présente quant à lui une grande stabilité, avec une diminution de 140 habitants durant ces 162 années.

Durant la période 1850 – 2012, soit 162 ans, la population a augmenté de 26'021 personnes, passant de 44'921 habitants à 70'942 habitants, soit une augmentation globale de 36.68%. Cela représente une augmentation annuelle moyenne de 161 personnes.

Tableaux N° 3 : Evolution du nombre d'habitants par commune et par district (2000 – 2012 avec les communes fusionnées).

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation
Canton du Jura	68'149	69'065	68'796	69'012	69'025	69'052	68'949	69'579	69'897	70'108	70'197	70'450	70'942	2'793
														Variation
District de Delémont	34'484	35'080	35'104	35'090	35'175	35'175	35'002	35'517	35'749	35'934	36'031	36'304	36'609	2'125
Bassecourt	3'283	3'337	3'353	3'333	3'333	3'328	3'309	3'377	3'342	3'383	3'395	3'450	3'492	209
Boécourt	814	857	852	837	837	833	851	851	837	854	863	871	885	71
Bourrignon	286	304	306	293	296	288	290	290	273	281	272	279	272	-14
Châtillon	378	380	378	388	405	433	444	431	428	431	434	441	452	74
Corban	452	465	466	455	467	458	461	468	470	485	485	478	462	10
Courchapoix	399	405	417	416	416	418	414	421	410	421	426	424	421	22
Courfaivre	1'537	1'579	1'581	1'570	1'552	1'561	1'560	1'565	1'563	1'592	1'611	1'612	1'600	63
Courrendlin	2'435	2'444	2'433	2'405	2'383	2'360	2'365	2'428	2'486	2'472	2'511	2'584	2'595	160
Courroux	2'733	2'809	2'846	2'853	2'938	2'979	2'986	3'053	3'063	3'074	3'039	3'087	3'134	401
Courtételle	2'180	2'175	2'208	2'193	2'219	2'218	2'248	2'277	2'341	2'350	2'376	2'414	2'459	279
Delémont	11'353	11'479	11'441	11'372	11'307	11'266	11'300	11'390	11'461	11'584	11'590	11'628	11'809	456
Develier	1'253	1'299	1'315	1'334	1'334	1'300	1'311	1'303	1'328	1'347	1'366	1'360	1'394	141
Ederswiler	129	125	124	122	118	124	115	118	124	122	117	120	119	-10
Glovelier	1'122	1'131	1'164	1'141	1'172	1'195	1'198	1'176	1'185	1'186	1'204	1'200	1'193	71
Mervelier	585	599	577	565	574	578	566	560	577	562	551	554	527	-58
Mettembert	116	135	131	133	129	126	132	130	130	123	124	116	114	-2
Montsevelier	503	523	520	536	534	519	508	512	502	502	499	511	509	6
Movelier	390	385	384	404	412	408	401	394	455	386	374	380	379	-11
Pleigne	408	403	407	404	401	400	396	386	386	389	387	377	381	-27
Rebeuvelier	314	349	351	379	380	375	384	386	376	383	393	388	385	71
Rossemaison	501	512	520	533	552	569	567	572	565	561	562	588	585	84
Saulcy	264	274	271	263	256	264	262	254	253	256	258	261	258	-6
Soulce	235	249	245	249	249	257	257	255	254	256	241	234	236	1
Soyhières	500	489	492	486	466	467	476	474	478	478	482	490	483	-17
Undervelier	321	312	315	312	320	306	295	291	304	309	300	297	291	-30
Vellerat	66	65	68	75	74	69	69	75	69	77	73	71	71	5
Vermes	319	337	346	338	348	332	336	326	339	334	329	317	308	-11
Vicques	1'608	1'659	1'693	1'701	1'703	1'744	1'774	1'754	1'750	1'736	1'769	1772	1'795	187

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation
District des Franches-Montagnes	9'769	9'816	9'537	9'819	9'792	9'865	9'992	10'104	10'164	9'935	9'973	10'038	10'070	301
Le Bémont	346	343	349	338	353	346	350	347	340	326	327	323	319	-27
Les Bois	1'029	1'022	1'046	1'055	1'065	1'087	1'112	1'118	1'139	1'154	1'165	1'155	1'137	108
Les Breuleux	1'347	1'335	1'329	1'320	1'310	1'307	1'319	1'351	1'355	1'375	1'401	1'418	1'414	67
La Chau-des-Breuleux	98	103	96	96	89	88	93	94	96	80	81	84	87	-11
Les Enfers	130	140	137	137	143	141	148	156	156	156	167	160	159	29
Epauvillers	149	153	157	147	147	148	138	136	135	Clos du Doubs				0
Epiquerez	81	88	90	85	93	88	88	91	88	Clos du Doubs				0
Les Genevez	516	513	198	508	501	511	517	530	541	525	535	529	526	10
Goumois	158	109	99	99	95	92	93	83	82	Saignelégier				0
Lajoux	606	642	650	665	656	667	677	669	669	684	683	677	680	74
Montfaucon	485	517	514	488	474	486	514	526	529	584	594	592	581	96
Montfaverhier	45	43	38	34	34	33	34	38	36	Montfaucon				0
Muriaux	430	461	461	458	440	452	456	444	456	496	489	489	475	45
Le Noirmont	1'561	1'574	1'595	1'607	1'601	1'629	1'633	1'662	1'681	1'655	1'661	1'697	1'755	194
Le Peuchapatte	38	51	48	40	39	39	40	37	38	Muriaux				0
Les Pommerats	257	255	254	247	244	253	249	251	253	Saignelégier				0
Saignelégier	2'145	2'101	2'105	2'116	2'142	2'120	2'155	2'193	2'191	2'524	2'501	2'546	2'560	415
Saint-Brais	212	214	212	225	222	224	226	230	221	223	221	226	232	20
Soubey	136	152	159	154	144	154	150	148	158	153	148	142	145	9

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation
District de Porrentruy	23'896	24'169	24'155	24'103	24'058	24'012	23'955	23'958	23'984	24'239	24'193	24'108	24'263	367
Alle	1'542	1'618	1'648	1'644	1'661	1'658	1'709	1'727	1'702	1'702	1'700	1'692	1'737	195
Asuel	216	216	209	203	210	194	180	187	184	La Baroche				0
La Baroche	Dès le 1 ^{er} janvier 2009									1'207	1'192	1'165	1'154	-53
Basse-Allaine	Dès le 1 ^{er} janvier 2009									1'324	1'305	1'282	1'264	-60
Beurnevésin	157	162	166	154	157	150	152	151	144	144	136	134	134	-23
Boncourt	1'358	1'336	1'344	1'333	1'327	1'308	1'300	1'306	1'299	1'299	1'297	1'282	1'274	-84
Bonfol	679	707	705	690	668	698	679	665	684	684	682	668	669	-10
Bressaucourt	372	386	387	412	406	418	423	417	420	420	428	404	426	54
Buix	456	466	465	476	471	463	462	467	459	Basse-Allaine				0
Bure	684	686	686	687	678	685	687	681	685	685	671	670	677	-7
Charmoille	426	342	356	340	341	352	340	346	327	La Baroche				0
Chevenez	665	710	705	674	653	643	657	643	658	Haute-Ajoie				0
Clos du Doubs	Dès le 1 ^{er} janvier 2009									1'318	1'276	1'266	1'278	-40
Coeuve	637	643	634	649	649	678	689	679	682	682	682	689	701	64
Cornol	797	837	851	852	866	857	867	867	893	893	916	947	960	163
Courchavon	293	300	294	291	300	298	297	297	305	305	306	298	298	5
Courgenay	2'062	2'138	2'133	2'118	2'125	2'140	2'147	2'130	2'136	2'136	2'161	2'179	2'180	118
Courtedoux	739	774	766	755	760	750	741	732	721	721	722	728	740	1
Courtemaîche	633	629	636	664	663	662	646	627	618	Basse-Allaine				0
Dampfreux	166	167	171	175	173	169	165	170	169	169	168	176	176	10
Damvant	136	134	138	129	127	130	126	122	122	Haute-Ajoie				0
Fahy	386	382	383	406	400	386	375	384	361	361	351	373	370	-16
Fontenais	1'249	1'277	1'277	1'262	1'283	1'261	1'271	1'256	1'256	1'256	1'251	1'243	1'260	11
Fregiécourt	133	129	131	133	138	136	138	147	159	La Baroche				0
Grandfontaine	330	345	349	345	346	352	352	352	361	361	364	364	373	43
Haute-Ajoie	Dès le 1 ^{er} janvier 2009									1'014	997	998	992	-22
Lugnez	227	235	225	214	214	216	212	212	207	207	203	204	192	-35
Miécourt	422	448	438	447	447	427	437	427	432	La Baroche				0
Montenol	85	88	87	89	88	86	83	86	88	Clos du Doubs				0
Montignez	249	261	254	252	245	251	245	243	242	Basse-Allaine				0
Montmelon	92	103	112	114	104	103	103	99	100	Clos du Doubs				0
Ocourt	132	139	135	137	132	135	131	135	135	Clos du Doubs				0
Pleujouse	80	86	87	92	92	87	90	91	96	La Baroche				0
Porrentruy	6'753	6'690	6'634	6'630	6'606	6'593	6'549	6'619	6'641	6'641	6'679	6'640	6'703	-50
Réclère	187	184	190	193	193	190	189	191	189	Haute-Ajoie				0
Roche d'Or	33	40	42	39	42	40	37	38	36	Haute-Ajoie				0
Rocourt	142	156	156	140	148	145	147	152	158	158	158	155	159	17
Saint-Ursanne	769	722	729	730	709	712	686	688	689	Clos du Doubs				0
Seleute	67	79	78	75	72	71	74	72	74	Clos du Doubs				0
Vendlincourt	542	554	554	559	564	568	569	552	552	552	548	551	546	4

Commentaires :

Ci-après, la liste des communes par catégorie.

La catégorie moins de 200 habitants comprend 10 communes :

Vellerat, La Chaux-des-Breuleux, Mettembert, Ederswiler, Beurnevésin, Soubey, Les Enfers, Rocourt, Damphreux et Lugnez, soit 1'356 habitants.

La catégorie 201 – 500 habitants comprend 19 communes :

Saint-Brais, Soulce, Saulcy, Bourrignon, Undervelier, Courchavon, Vermes, Le Bémont, Fahy, Grandfontaine, Movelier, Pleigne, Rebeuvelier, Courchapoix, Bressaucourt, Châtillon, Corban, Muriaux, Soyhières, soit 6'821 habitants.

La catégorie 501 – 1'000 habitants comprend 14 communes :

Montsevelier, Les Genevez, Mervelier, Vendlincourt, Montfaucon, Rossemaison, Bonfol, Bure, Lajoux, Coeuve, Courtedoux, Boécourt, Cornol, Haute-Ajoie, soit 9'578 habitants.

La catégorie 1'001 – 2'000 habitants comprend 13 communes :

Les Bois, La Baroche, Glovelier, Fontenais, Basse-Allaine, Boncourt, Clos du Doubs, Develier, Les Breuleux, Courfaivre, Alle, Le Noirmont, Vicques, soit 18'255 habitants.

La catégorie 2'001 – 3'000 habitants comprend 4 communes :

Courgenay, Courtételle, Saignelégier, Courrendlin, soit 9'794 habitants.

La catégorie plus de 3'000 habitants comprend 4 communes :

Courroux, Bassecourt, Porrentruy, Delémont, soit 25'138 habitants.

Remarques :

Le $\frac{3}{4}$ de la population jurassienne vit dans les 21 communes les plus peuplées alors que le $\frac{1}{4}$ de la population seulement vit dans 43 communes. On se doit dès lors de constater :

- l'existence de 43 administrations communales qui gèrent 413 habitants en moyenne, lesquels représentent le quart de la population cantonale,
- l'existence de 21 administrations communales qui gèrent 2'533 habitants en moyenne, lesquels représentent le trois-quarts de la population cantonale.

3. Modèles comptables harmonisés (MCH)

3.1. MCH2 – Modèle comptable harmonisé 2

Nota : pour une présentation détaillée du MCH2, on se référera notamment au rapport sur les finances communales 2011.

La présentation des comptes doit offrir la vision la plus conforme possible de la réalité financière des communes, selon les trois aspects suivants : état de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes reposera à l'avenir sur le modèle comptable harmonisé 2 ou MCH2. Des divergences par rapport à cette norme doivent être indiquées et motivées dans l'annexe des comptes annuels. Le MCH2 va toutefois continuer à évoluer. Le conseil suisse de présentation des comptes publics (CSPCP), créé en 2008, doit coordonner l'évolution et fournir périodiquement des recommandations complémentaires.

La présentation des comptes repose sur les principes du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables.

Selon le principe du produit brut, les charges sont inscrites au budget séparément des revenus, les actifs séparément des passifs et les recettes d'investissement séparément des dépenses d'investissement, sans aucune compensation réciproque, chacun d'entre eux y figurant pour son montant intégral.

Dans une présentation des comptes, selon le principe de la continuité, il convient de partir du principe de l'importance. Il convient également d'indiquer, en fonction du destinataire, toutes les informations qui sont nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus. Les informations non pertinentes doivent être laissées de côté.

Adresse électronique du CSPCP :

<http://www.srs-cspcp.ch/srscspcp.nsf/vwbasedocuments/hosrs01?OpenDocument&lng=fr>

3.2. Entrée en vigueur du MCH2 en Suisse et dans le canton du Jura

Le 25 janvier 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances recommandait aux cantons et aux communes l'entrée en vigueur du MCH2 aussi rapidement que possible, soit au cours des 10 prochaines années.

Afin d'anticiper l'échéance donnée par la Conférence des directeurs cantonaux des finances, soit 2018, le Gouvernement jurassien souhaiterait idéalement que le modèle comptable harmonisé 2 soit progressivement introduit d'ici l'exercice 2017.

4. Principaux chiffres

4.1. Résultat annuel 2009 – 2012 de l'ensemble des communes jurassiennes

Le "résultat annuel" est obtenu en calculant la différence entre les revenus et les charges du compte de fonctionnement. Il n'est pas tenu compte dans ce calcul des services communaux qui, en application du Décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.111), doivent s'autofinancer.

Tableau N° 4 : Résultat annuel 2009 - 2012

Compte de fonctionnement	2009	2010	2011	2012
Charges	283'266'646	284'242'040	294'608'993	302'482'867
Revenus	284'626'813	281'372'368	292'328'873	300'656'633
Excédent de produits/charges	1'360'167	-2'869'672	-2'280'120	-1'826'234
Excédent de produits/charges	1'360'167	-2'869'672	-2'280'120	-1'826'234
Amortissements	21'530'563	20'534'932	23'139'260	27'638'522
Marge d'autofinancement	22'890'730	17'665'260	20'859'140	25'812'288
Dépenses investissements	42'099'901	47'845'684	42'238'047	46'545'185
Recettes investissements	16'402'569	19'261'191	17'155'175	15'244'455
Investissements nets	25'697'332	28'584'493	25'082'872	31'300'730
Marge d'autofinancement	22'890'730	17'665'260	20'859'140	25'812'288
Investissements nets	25'697'332	28'584'493	25'082'872	31'300'730
Insuffisance de financement	-2'806'602	-10'919'233	-4'223'732	-5'488'442

En comparaison avec les chiffres des comptes 2009, on peut relever les éléments suivants en 2012 :

- Les charges s'élèvent à Fr. 302'482'867.–, en augmentation de Fr. 19'216'221.– par rapport à 2009 (+6.35%).
- Les revenus atteignent Fr. 300'656'633.–, en augmentation de Fr. 16'029'820.– par rapport à 2010 (+5.33%).

- Les comptes 2012 des 64 communes jurassiennes dégagent une marge d'autofinancement de Fr. 25'812'288.–.

Commentaires:

Pour la troisième année consécutive, on remarque un excédent de charges du compte de fonctionnement de l'ensemble des communes jurassiennes. Une légère amélioration de l'excédent de charges est à noter avec une diminution de Fr. 1'043'438.– entre les exercices 2010 et 2012.

Le résultat annuel des comptes de 26 des 64 communes jurassiennes, soit 35'320 habitants se sont soldés positivement en 2012 (33 en 2011) et ceux de 38 communes, soit 35'622 habitants par un excédent de charges durant cette même année (31 en 2011).

A titre de comparaison, en 1990, 52 communes jurassiennes, (sur 82) soldaient positivement leurs comptes alors que 30 communes (sur 82) les soldaient négativement.

Remarques :

Comme mentionné dans l'introduction de ce chapitre, les services communaux ne sont pas pris en compte dans le calcul du financement, sous tableau N° 4.

Si tel devait être le cas, l'insuffisance de financement s'élèverait à Fr. 2'103'706.- au 31 décembre 2012, soit en augmentation de Fr. 277'472.-. Cette différence peut en partie s'expliquer par le non autofinancement de deux services, soit le service des inhumations ainsi que le service du feu.

Pour rappel, l'article 7, alinéa 2, du Décret sur l'administration financière des communes (RSJU 190.611) stipule que les services communaux doivent être gérés selon les principes économiques et s'autofinancer, évitant le recours à des ressources ordinaires, non affectées.

Pour la première fois depuis l'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura, les charges et produits de l'ensemble des communes jurassiennes s'élèvent à plus de 300 millions de francs.

L'addition de l'insuffisance de financement pour les années 2009 à 2012 s'élève à Fr. 23'438'009.–. Ceci explique l'augmentation de l'endettement brut des communes jurassiennes de Fr. 11'945'836.– pour la même période. La thématique de l'endettement est exposée dans le chapitre ad hoc.

Afin de pouvoir effectuer des comparaisons entre districts, il est pertinent de présenter le compte de fonctionnement par rubrique et par district puis les résultats de l'ensemble des communes jurassiennes. Il est important de rappeler que les données ne sont pas totalement harmonisées, de sorte que les tableaux suivants seront de véritables outils une fois l'introduction du MCH2 réalisée.

4.2. Compte de fonctionnement par rubrique et par district

Tableau N° 5 : Détail du résultat annuel 2012

District de Delémont		Charges	en %	Fr./hab.	Produits	en %	Fr./hab.
1	Autorité, administration générale	18'553'463.40	12.050	506.87	6'961'650.90	4.552	190.19
	100 Communes, votations, élections	179'582.50	0.117	4.91	0.00	0.000	0.00
	110 Conseil général/de Ville	41'272.15	0.027	1.13	0.00	0.000	0.00
	111 Conseil communal	1'566'429.19	1.018	42.79	53'325.50	0.035	1.46
	112 Commissions	183'371.20	0.119	5.01	1'657.05	0.001	0.05
	115 Personnel administratif	6'090'229.30	3.958	166.38	1'101'932.05	0.721	30.10
	116 Charges du personnel	7'665'827.75	4.982	209.43	4'929'347.30	3.223	134.67
	130 Frais administratifs	2'824'284.46	1.836	77.16	438'599.15	0.287	11.98
	170 Emoluments	2'466.85	0.002	0.07	436'789.85	0.029	11.93
2	Travaux publics	11'341'572.06	7.371	309.85	4'921'902.40	3.218	134.46
	200 Entretien des routes	8'702'221.55	5.656	237.74	2'573'743.30	1.683	70.31
	201 Ouvrages collectifs	163'521.80	0.106	4.47	128'811.45	0.084	3.52
	205 Eclairage public	715'510.46	0.465	19.55	848'881.40	0.555	23.19
	206 Horloge publique	3'992.80	0.003	0.11	0.00	0.000	0.00
	210 Cours d'eau	619'847.10	1.403	16.93	561'229.00	0.367	15.33
	230 Cadastre	561'194.20	0.365	15.33	580'133.15	0.379	15.85
	240 Aménagement du territoire	575'284.15	0.374	15.72	229'104.10	0.150	6.26
3	Affaires juridiques, police	2'479'423.15	1.611	67.74	882'282.20	0.577	24.10
	310 Police communale	2'010'860.40	1.307	54.94	531'371.10	0.347	14.52
	330 Cantonnement	191'025.95	0.124	5.22	156'063.60	0.102	4.26
	340 Protection civil	277'536.80	0.180	7.58	194'847.50	0.127	5.32
4	Hygiène publique	44'936.45	0.029	1.23	17'180.40	0.112	0.47
	400 Police des denrées	17'259.30	0.011	0.47	10'180.40	0.007	0.28
	410 Police sanitaire	0.00	0.000	0.00	0.00	0.000	0.00
	415 Arrondissement de sépulture	27'677.15	0.018	0.76	7'000.00	0.005	0.19
5	Instruction, formation, sport	52'773'982.91	34.298	1'441.75	3'708'585.55	2.425	101.32
	510 Service de l'école/écoles primaires	2'113'404.05	1.374	57.74	600'619.90	0.393	16.41
	511 Transport scolaire	54'534.35	0.354	1.49	76'989.55	0.050	2.10
	512 Places de jeu/Halles de gym	5'021'932.35	3.264	137.20	1'623'899.30	1.062	44.36
	520 Ecoles secondaires	4'096'699.51	2.662	111.92	276'740.65	0.181	7.56
	530 Colonies de vacances	10'928.75	0.007	0.30	4'420.00	0.003	0.12
	540 Ecoles ménagères	50'832.50	0.033	1.39	26'125.05	0.017	0.71
	570 Ecoles enfantines	244'949.95	0.159	6.69	23'497.40	0.015	0.64
	590 Contrib. écolage, piscines, biblio ...	41'180'701.45	26.764	1'125.03	1'076'293.70	0.704	29.40
6	Action sociale	31'654'424.52	20.572	864.78	11'245'695.74	7.353	307.23
	600 Secours	8'510'383.63	5.531	232.50	2'047'815.84	1.339	55.95
	610 Service dentaire	146'910.15	0.095	4.01	0.00	0.000	0.00
	620 Autres institutions	3'120'186.40	2.028	85.24	566'982.00	0.371	15.49
	630 Foyers communaux	92'201.90	0.060	2.52	11'612.60	0.008	0.32
	640 Crèches, UAPE	6'129'232.30	3.983	167.45	1'715'405.60	1.122	46.86
	650 Répartition des charges	3'095'109.30	2.012	84.56	6'772'753.65	4.429	185.03
	660 Charges non admises à répartition	10'560'400.84	6.863	288.50	131'126.05	0.086	3.58

District de Delémont		Charges	en %	Fr./hab.	Produits	en %	Fr./hab.
7	Economie publique	1'272'908.25	0.827	34.78	267'214.90	0.175	7.30
	700 Foires et marchés	160'200.90	1.104	4.38	39'605.90	0.026	1.08
	710 Tourisme	804'083.00	0.052	21.97	204'584.05	0.134	5.59
	720 Agriculture	98'458.40	0.064	2.69	21'812.95	0.014	0.60
	740 Développement économique	210'165.95	1.137	5.74	1'212.00	0.001	0.03
8	Finance	24'634'890.94	16.010	673.01	12'279'656.98	8.029	335.47
	810 Intérêts des dettes flottantes	323'818.04	0.210	8.85	15'751.00	0.010	0.43
	811 Intérêts des dettes consolidées	5'550'995.43	3.608	151.65	989'832.75	0.647	27.04
	820 Amortissements	14'773'453.07	9.601	403.60	1'931'410.85	1.263	52.77
	825 Charges d'immeubles	2'278'724.87	1.481	62.25	560'710.50	0.037	15.32
	830 Subventions et contributions	185'676.60	0.121	5.07	76'095.30	0.050	2.08
	840 Intérêts actifs	16'257.23	0.011	0.44	1'677'016.61	1.097	45.82
	850 Rendement des immeubles	8'788.90	0.006	0.24	1'718'531.10	4.124	46.95
	855 Provisions, réserves, fonds	1'217'073.35	0.791	33.25	978'989.22	0.640	26.75
	860 Subventions	0.00	0.000	0.00	0.00	0.000	0.00
	870 Gains vente fortune	240'108.00	0.156	6.56	2'532'225.35	1.656	69.18
	875 Divers	39'995.45	0.026	1.09	1'799'094.30	1.176	49.15
9	Imposition	11'112'127.40	7.222	303.58	112'651'246.90	73.659	3'077.57
	910 Impôts ordinaires	43'739.20	0.028	1.19	90'702'885.25	59.308	2'477.95
	911 Variation d'impôts	1'866'123.05	1.213	50.98	9'706'181.15	6.347	265.17
	912 Partage d'impôts	1'688'790.75	1.098	46.14	2'618'514.10	1.712	71.54
	915 Elimination d'impôts	5'999'115.60	3.899	163.89	299'845.65	0.196	8.19
	920 Autres impôts	100'331.80	0.065	2.74	4'170'232.75	2.727	113.93
	940 Fonds de péréquation	1'414'027.00	0.919	38.63	5'153'588.00	3.370	140.79
	Totaux	153'867'729.08	100.00	4'203.58	152'935'415.97	100.00	4'178.11
	Excédent de charges				932'313.11		25.47
		153'867'729.08			153'867'729.08		

District des Franches-Montagnes		Charges	en %	Fr./hab.	Produits	en %	Fr./hab.
1	Autorité, administration générale	4'845'024.48	11.138	481.23	1'557'801.15	3.595	154.73
	100 Communes, votations, élections	46'944.80	0.108	4.66	410.00	0.001	0.04
	110 Conseil général/de Ville	2'791.20	0.006	0.28	0.00	0.000	0.00
	111 Conseil communal	503'182.70	1.157	49.98	16'728.85	0.039	1.66
	112 Commissions	39'751.15	0.091	3.95	640.00	0.001	0.06
	115 Personnel administratif	1'788'741.25	4.112	177.67	416'489.30	0.961	41.37
	116 Charges du personnel	1'749'669.10	4.022	173.79	967'646.55	2.233	96.11
	130 Frais administratifs	702'541.08	1.615	69.78	51'987.40	0.120	5.16
	170 Emoluments	11'403.20	0.026	1.13	103'899.05	0.240	10.32
2	Travaux publics	3'655'949.71	8.405	363.13	1'392'994.65	3.215	138.36
	200 Entretien des routes	2'823'628.15	6.491	280.46	564'758.15	1.303	56.09
	201 Ouvrages collectifs	89'308.20	0.205	8.87	133'902.70	0.309	13.30
	205 Eclairage public	394'635.96	0.907	39.20	457'837.50	1.057	45.47
	206 Horloge publique	0.00	0.000	0.00	0.00	0.000	0.00
	210 Cours d'eau	4'000.00	0.009	0.40	0.00	0.000	0.00
	230 Cadastre	246'080.75	0.566	24.44	213'093.80	0.492	21.17
	240 Aménagement du territoire	98'296.65	0.226	9.76	23'402.50	0.054	2.32
3	Affaires juridiques, police	239'207.70	0.550	23.76	78'114.45	0.180	7.76
	310 Police communale	145'685.80	0.335	14.47	12'615.40	0.029	1.25
	330 Cantonnement	2'507.70	0.006	0.25	0.00	0.000	0.00
	340 Protection civil	91'014.20	0.209	9.04	65'499.05	0.151	6.51
4	Hygiène publique	66'048.50	0.152	6.56	421.40	0.001	0.04
	400 Police des denrées	0.00	0.000	0.00	0.00	0.000	0.00
	410 Police sanitaire	14'374.50	0.033	1.43	274.00	0.001	0.03
	415 Arrondissement de sépulture	51'674.00	0.119	5.13	147.40	0.000	0.01
5	Instruction, formation, sport	13'999'884.54	32.185	1'390.53	1'477'195.31	3.409	146.72
	510 Service de l'école/écoles primaires	837'069.43	1.924	83.14	285'817.50	0.660	28.39
	511 Transport scolaire	296'220.35	0.681	29.42	274'430.40	0.633	27.26
	512 Places de jeu/Halles de gym	1'574'959.35	3.621	156.43	399'358.45	0.922	39.67
	520 Ecoles secondaires	1'408'289.42	3.238	139.88	408'936.40	0.944	40.62
	530 Colonies de vacances	101.05	0.000	0.01	0.00	0.000	0.00
	540 Ecoles ménagères	31'889.55	0.073	3.17	5'480.00	0.013	0.54
	570 Ecoles enfantines	150'456.15	0.346	14.94	27'823.90	0.064	2.76
	590 Contrib. écolage, piscines, biblio ...	9'700'899.24	22.302	963.54	75'348.66	0.174	7.48
6	Action sociale	8'374'503.70	19.252	831.79	2'413'683.95	5.571	239.74
	600 Secours	1'737'484.75	3.994	172.57	920'331.15	2.124	91.41
	610 Service dentaire	40'592.05	0.093	4.03	0.00	0.000	0.00
	620 Autres institutions	44'573.85	0.102	4.43	1'445.00	0.003	0.14
	630 Foyers communaux	37'009.40	0.085	3.68	16'502.20	0.038	1.64
	640 Crèches, UAPE	996'388.55	2.291	98.97	738'949.10	1.705	73.40
	650 Répartition des charges	2'306'127.55	5.302	229.06	648'562.45	1.497	64.42
	660 Charges non admises à répartition	3'212'327.55	7.385	319.06	87'894.05	0.203	8.73

District des Franches-Montagnes		Charges	en %	Fr./hab.	Produits	en %	Fr./hab.
7	Economie publique	1'313'264.14	3.019	130.44	1'002'851.65	2.315	99.61
	700 Foires et marchés	68'544.60	0.158	6.81	85'334.70	0.197	8.48
	710 Tourisme	404'933.09	0.931	40.22	207'973.70	0.480	20.66
	720 Agriculture	761'001.90	1.749	75.59	695'490.25	1.605	69.08
	740 Développement économique	78'784.55	0.181	7.83	14'053.00	0.032	1.40
8	Finance	8'814'209.98	20.263	875.47	4'814'540.26	11.112	478.20
	810 Intérêts des dettes flottantes	127'031.78	0.292	12.62	-15.44	0.000	0.00
	811 Intérêts des dettes consolidées	1'254'830.30	2.885	124.64	103'105.40	0.238	10.24
	820 Amortissements	3'170'175.87	7.288	314.88	345'420.05	0.797	34.31
	825 Charges d'immeubles	864'618.51	1.988	85.88	87'133.25	0.201	8.65
	826 Pâturages	2'532'101.67	5.821	251.50	2'676'303.42	6.177	265.82
	830 Subventions et contributions	597'235.80	1.373	59.32	0.00	0.000	0.00
	840 Intérêts actifs	2'777.80	0.006	0.28	222'800.76	0.514	22.13
	850 Rendement des immeubles	165'076.25	0.380	16.40	897'845.02	2.072	89.18
	855 Provisions, réserves, fonds	0.00	0.000	0.00	164'789.65	0.380	16.37
	860 Subventions	0.00	0.000	0.00	0.00	0.000	0.00
	870 Gains vente fortune	100'362.00	0.231	9.97	317'158.15	0.732	31.50
	875 Divers	0.00	0.000	0.00	0.00	0.000	0.00
9	Imposition	2'190'214.27	5.035	217.54	30'590'948.55	70.602	3'038.43
	910 Impôts ordinaires	48'790.55	0.112	4.85	25'219'811.75	58.206	2'504.95
	911 Variation d'impôts	555'125.42	1.276	55.14	2'321'249.20	5.357	230.56
	912 Partage d'impôts	661'312.95	1.520	65.68	575'469.20	1.328	57.16
	915 Elimination d'impôts	159'499.00	0.367	15.84	1'711.30	0.004	0.17
	920 Autres impôts	49'614.35	0.114	4.93	1'522'590.60	3.514	151.23
	940 Fonds de péréquation	715'872.00	1.646	71.10	950'116.50	2.193	94.37
	Totaux	43'498'307.02	100.00	4'320.45	43'328'551.37	100.00	4'303.59
	Excédent de charges				169'755.65		16.86
		43'498'307.02			43'498'307.02		

District de Porrentruy		Charges	en %	Fr./hab.	Produits	en %	Fr./hab.
1	Autorité, administration générale	12'613'603.02	12.000	520.06	4'528'966.58	4.338	186.73
	100 Communes, votations, élections	121'403.07	0.115	5.01	0.00	0.000	0.00
	110 Conseil général/de Ville	5'359.80	0.005	0.22	0.00	0.000	0.00
	111 Conseil communal	1'120'019.39	1.065	46.18	11'752.35	0.011	0.48
	112 Commissions	155'650.25	0.148	6.42	23'337.20	0.022	0.96
	115 Personnel administratif	4'564'510.09	4.342	188.20	370'240.45	0.355	15.27
	116 Charges du personnel	4'455'285.20	4.238	183.69	3'608'871.15	3.457	148.79
	130 Frais administratifs	2'187'799.27	2.081	90.20	147'542.78	0.141	6.08
	170 Emoluments	3'575.95	0.003	0.15	367'222.65	0.352	15.14
2	Travaux publics	7'517'207.42	7.151	309.94	2'901'634.29	2.780	119.64
	200 Entretien des routes	5'026'595.69	4.782	207.25	934'304.10	0.895	38.52
	201 Ouvrages collectifs	464'913.65	0.442	19.17	535'987.60	0.513	22.10
	205 Eclairage public	1'061'252.08	1.010	43.76	841'471.65	0.806	34.69
	206 Horloge publique	20'067.00	0.019	0.83	0.00	0.000	0.00
	210 Cours d'eau	72'003.55	0.068	2.97	8'504.40	0.008	0.35
	230 Cadastre	674'105.67	0.641	27.79	559'688.94	0.536	23.08
	240 Aménagement du territoire	198'269.78	0.189	8.17	21'677.60	0.021	0.89
3	Affaires juridiques, police	1'849'789.32	1.760	76.27	875'266.40	0.838	36.09
	310 Police communale	1'426'198.15	1.357	58.80	575'854.00	0.552	23.74
	330 Cantonnement	13'781.30	0.013	0.57	25'246.75	0.024	1.04
	340 Protection civil	409'809.87	0.390	16.90	274'165.65	0.263	11.30
4	Hygiène publique	38'222.06	0.036	1.58	2'630.00	0.003	0.11
	400 Police des denrées	7'109.46	0.007	0.29	2'000.00	0.002	0.08
	410 Police sanitaire	31'112.60	0.030	1.28	630.00	0.001	0.03
	415 Arrondissement de sépulture	0.00	0.000	0.00	0.00	0.000	0.00
5	Instruction, formation, sport	34'081'420.31	32.422	1'405.19	2'092'842.67	2.005	86.29
	510 Service de l'école/écoles primaires	1'603'750.56	1.526	66.12	338'886.60	0.325	13.97
	511 Transport scolaire	63'398.95	0.060	2.61	0.00	0.000	0.00
	512 Places de jeu/Halles de gym	3'795'204.52	3.610	156.48	746'371.17	0.715	30.77
	520 Ecoles secondaires	2'770'150.95	2.635	114.21	1'760.65	0.002	0.07
	530 Colonies de vacances	0.00	0.000	0.00	0.00	0.000	0.00
	540 Ecoles ménagères	2'650.70	0.003	0.11	625.00	0.001	0.03
	570 Ecoles enfantines	41'050.25	0.039	1.69	7'136.85	0.007	0.29
	590 Contrib. écolage, piscines, biblio ...	25'805'214.38	24.549	1'063.96	998'062.40	0.956	41.15
6	Action sociale	22'930'213.71	21.814	945.42	9'106'085.35	8.723	375.45
	600 Secours	5'371'196.65	5.110	221.46	4'083'738.85	3.912	168.37
	610 Service dentaire	85'118.60	0.081	3.51	24'199.20	0.023	1.00
	620 Autres institutions	1'266'961.35	1.205	52.24	883'409.10	0.846	36.42
	630 Foyers communaux	170'762.40	0.162	7.04	3'500.10	0.003	0.14
	640 Crèches, UAPE	4'826'845.78	4.592	199.01	2'922'780.00	2.800	120.51
	650 Répartition des charges	4'278'887.48	4.071	176.42	1'057'559.80	1.013	43.60
	660 Charges non admises à répartition	6'930'441.45	6.593	285.74	130'898.30	0.125	5.40

District de Porrentruy		Charges	en %	Fr./hab.	Produits	en %	Fr./hab.
7	Economie publique	1'526'230.11	1.452	62.93	324'420.95	0.311	13.38
	700 Foires et marchés	27'282.45	0.026	1.12	17'172.00	0.016	0.71
	710 Tourisme	1'047'498.06	0.997	43.19	99'296.70	0.095	4.09
	720 Agriculture	282'405.15	0.269	11.64	145'993.00	0.140	6.02
	740 Développement économique	169'044.45	0.161	6.97	61'959.25	0.059	2.55
8	Finance	16'202'579.47	15.414	668.04	5'738'402.37	5.497	236.60
	810 Intérêts des dettes flottantes	359'679.78	0.342	14.83	75'628.40	0.072	3.12
	811 Intérêts des dettes consolidées	3'701'348.36	3.521	152.61	154'169.25	0.148	6.36
	820 Amortissements	9'449'025.00	8.989	389.59	613'138.59	0.587	25.28
	825 Charges d'immeubles	1'936'714.35	1.842	79.85	117'656.60	0.113	4.85
	826 Pâturages	2'541.55	0.002	0.10	14'742.00	0.014	0.61
	830 Subventions et contributions	412'703.39	0.393	17.02	36'500.00	0.035	1.50
	840 Intérêts actifs	16'429.32	0.016	0.68	723'144.74	0.693	29.82
	850 Rendement des immeubles	158'054.67	0.150	6.52	2'500'152.74	2.395	103.08
	855 Provisions, réserves, fonds	91'609.50	0.087	3.78	920'467.30	0.882	37.95
	860 Subventions	0.00	0.000	0.00	0.00	0.000	0.00
	870 Gains vente fortune	0.00	0.000	0.00	230'061.75	0.220	9.49
	875 Divers	74'473.55	0.071	3.07	352'741.00	0.338	14.54
9	Imposition	8'357'565.74	7.951	344.59	78'822'417.30	75.506	3'249.87
	910 Impôts ordinaires	172'206.16	0.164	7.10	66'018'276.75	63.240	2'721.95
	911 Variation d'impôts	1'466'386.60	1.395	60.46	4'574'640.65	4.382	188.61
	912 Partage d'impôts	2'843'131.75	2.705	117.22	2'454'138.85	2.351	101.18
	915 Elimination d'impôts	1'019'005.67	0.969	42.01	98'814.75	0.095	4.07
	920 Autres impôts	91'075.76	0.087	3.76	2'795'366.30	2.678	115.25
	940 Fonds de péréquation	2'765'759.80	2.631	114.03	2'881'180.00	2.760	118.79
	Totaux	105'116'831.16	100.00	4'334.00	104'392'665.91	100.00	4'304.14
	Excédent de charges				724'165.25		29.85
		105'116'831.16			105'116'831.16		

4.3. Récapitulatif pour l'ensemble des communes jurassiennes

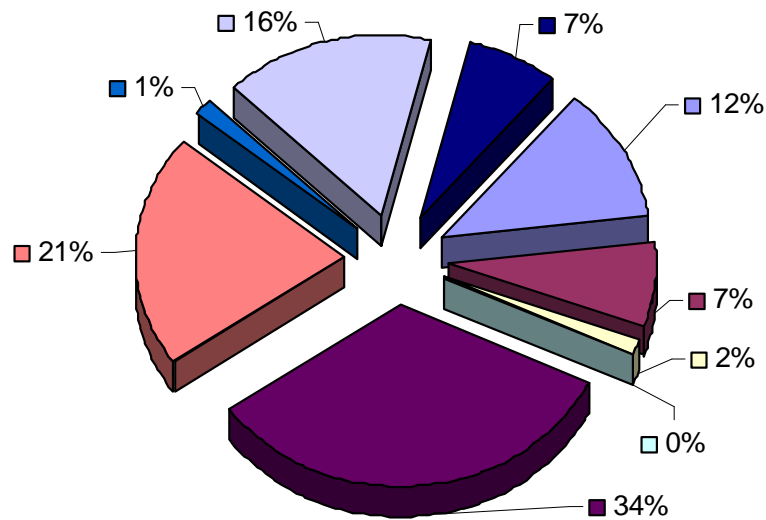
Tableau N° 6 : Détail du résultat annuel 2012 de l'ensemble des communes.

Ensemble des communes jurassiennes		Charges	en %	Fr./hab.	Produits	en %	Fr./hab.
1	Autorité	36'012'090.90	11.905	507.63	13'048'418.63	4.340	183.93
	100 Communes, votation, élections	347'930.37	0.115	4.90	410.00	0.000	0.01
	110 Conseil général/de Ville	49'423.15	0.016	0.70	0.00	0.000	0.00
	111 Conseil communal	3'189'631.28	1.054	44.96	81'806.70	0.027	1.15
	112 Commissions	378'772.60	0.125	5.34	25'634.25	0.009	0.36
	115 Personnel administratif	12'443'480.64	4.114	175.40	1'888'661.80	0.628	26.62
	116 Charges du personnel	13'870'782.05	4.586	195.52	9'505'865.00	3.162	133.99
	130 Frais administratif	5'714'624.81	1.889	80.55	638'129.33	0.212	9.00
	170 Emoluments	17'446.00	0.006	0.25	907'911.55	0.302	12.80
2	Travaux publics	22'514'729.19	7.443	317.37	9'216'531.34	3.065	129.92
	200 Entretien des routes	16'552'445.39	5.472	233.32	4'072'805.55	1.355	57.41
	201 Ouvrage collectifs	717'743.65	0.237	10.12	798'701.75	0.266	11.26
	205 Eclairage public	2'171'398.50	0.718	30.61	2'148'190.55	0.714	30.28
	206 Horloge public	24'059.80	0.008	0.34	0.00	0.000	0.00
	210 Cours d'eau	695'850.65	0.230	9.81	569'733.40	0.189	8.03
	230 Cadastre	1'481'380.62	0.490	20.88	1'352'915.89	0.450	19.07
	240 Aménagement du territoire	871'850.58	0.288	12.29	274'184.20	0.091	3.86
3	Affaire juridique, police	4'568'420.17	1.510	64.40	1'835'663.05	0.611	25.88
	310 Police communale	3'582'744.35	1.184	50.50	1'119'840.50	0.372	15.79
	330 Cantonnement	207'314.95	0.069	2.92	181'310.35	0.060	2.56
	340 Protection civil	778'360.87	0.257	10.97	534'512.20	0.178	7.53
4	Hygiène publique	149'207.01	0.049	2.10	20'231.80	0.007	0.29
	400 Police des denrées	24'368.76	0.008	0.34	12'180.40	0.004	0.17
	410 Police sanitaire	45'487.10	0.015	0.64	904.00	0.000	0.01
	415 Arrondissement de sépulture	79'351.15	0.026	1.12	7'147.40	0.002	0.10
5	Instruction	100'855'287.76	33.342	1'421.66	7'278'623.53	2.421	102.60
	510 Service de l'école/école primaire	4'554'224.04	1.506	64.20	1'225'324.00	0.408	17.27
	511 Transport scolaire	414'153.65	0.137	5.84	351'419.95	0.117	4.95
	512 Place de jeu/Halle de gym	10'392'096.22	3.436	146.49	2'769'628.92	0.921	39.04
	520 Ecole secondaire	8'275'139.88	2.736	116.65	687'437.70	0.229	9.69
	530 Colonie de vacance	11'029.80	0.004	0.16	4'420.00	0.001	0.06
	540 Ecole ménagère	85'372.75	0.028	1.20	32'230.05	0.011	0.45
	570 Ecole enfantine	436'456.35	0.144	6.15	58'458.15	0.019	0.82
	590 Contr. Écolage, piscine, biblio ...	76'686'815.07	25.352	1'080.98	2'149'704.76	0.715	30.30
6	Action sociale	62'959'141.93	20.814	887.47	22'765'465.04	7.572	320.90
	600 Secours	15'619'065.03	5.164	220.17	7'051'885.84	2.345	99.40
	610 Service dentaire	272'620.80	0.090	3.84	24'199.20	0.008	0.34
	620 Autres institutions	4'431'721.60	1.465	62.47	1'451'836.10	0.483	20.47
	630 Foyers communaux	299'973.70	0.099	4.23	31'614.90	0.011	0.45
	640 Crèches, UAPE	11'952'466.63	3.951	168.48	5'377'134.70	1.788	75.80
	650 Répartition des charges	9'680'124.33	3.200	136.45	8'478'875.90	2.820	119.52
	659 AVS, off. Logement, chômage etc.	20'703'169.84	6.844	291.83	349'918.40	0.116	4.93

Ensemble des communes jurassiennes		Charges	en %	Fr./hab.	Produits	en %	Fr./hab.
7	Economie publique	4'112'402.50	1.360	57.97	1'594'487.50	0.530	22.48
	700 Foires marché	256'027.95	0.085	3.61	142'112.60	0.047	2.00
	710 Tourisme	2'256'514.15	0.746	31.81	511'854.45	0.170	7.22
	720 Agriculture	1'141'865.45	0.377	16.10	863'296.20	0.287	12.17
	740 Développement économique	457'994.95	0.151	6.46	77'224.25	0.026	1.09
8	Finance	49'651'680.39	16.415	699.89	22'832'599.61	7.594	321.85
	810 Intérêts court terme	810'529.60	0.268	11.43	91'363.96	0.030	1.29
	811 Intérêts long terme	10'507'174.09	3.474	148.11	1'247'107.40	0.415	17.58
	820 Amortissement	27'392'653.94	9.056	386.13	2'889'969.49	0.961	40.74
	825 Charges d'immeubles	5'080'057.73	1.679	71.61	765'500.35	0.255	10.79
	826 Pâturages	2'534'643.22	0.838	35.73	2'691'045.42	0.895	37.93
	830 Subvention et contribution	1'195'615.79	0.395	16.85	112'595.30	0.037	1.59
	840 Intérêts actifs	35'464.35	0.012	0.50	2'622'962.11	0.872	36.97
	850 Rendement des immeubles	331'919.82	0.110	4.68	5'116'528.86	1.702	72.12
	855 Provision, réserve, fonds	1'308'682.85	0.433	18.45	2'064'246.17	0.687	29.10
	860 Subventions	0.00	0.000	0.00	0.00	0.000	0.00
	870 Gains vente fortune	340'470.00	0.113	4.80	3'079'445.25	1.024	43.41
	875 Divers	114'469.00	0.038	1.61	2'151'835.30	0.716	30.33
9	Imposition	21'659'907.41	7.161	305.32	222'064'612.75	73.860	3'130.23
	910 Impôts ordinaires	264'735.91	0.088	3.73	181'940'973.75	60.515	2'564.64
	911 Variation d'impôts	3'887'635.07	1.285	54.80	16'602'071.00	5.522	234.02
	912 Partage d'impôts	5'193'235.45	1.717	73.20	5'648'122.15	1.879	79.62
	915 Elimination d'impôts	7'177'620.27	2.373	101.18	400'371.70	0.133	5.64
	920 Autres impôts	241'021.91	0.080	3.40	8'488'189.65	2.823	119.65
	940 Fonds de péréquation	4'895'658.80	1.618	69.01	8'984'884.50	2.988	126.65
	Totaux	302'482'867.26	100.00	4'263.81	300'656'633.25	100.00	4'238.06
	Excédent de charges				1'826'234.01		25.74
		302'482'867.26			302'482'867.26		

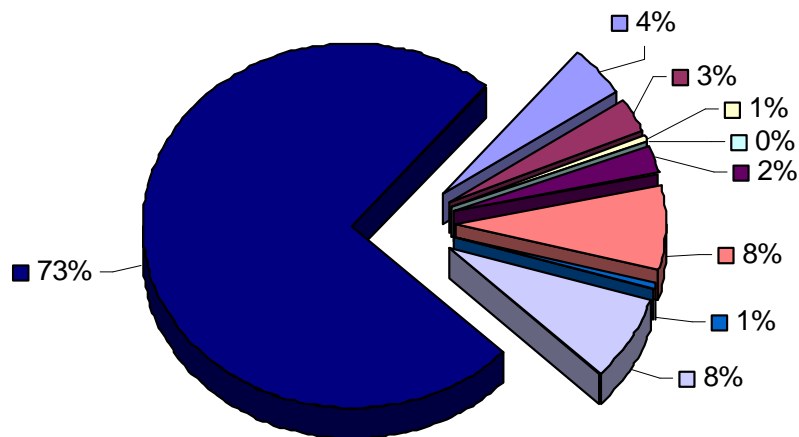
Tableau N° 7 : Représentation graphique du compte de fonctionnement

Charges du compte de fonctionnement



1. Autorité	2. Travaux publics	3. Affaires juridiques
4. Hygiène publique	5. Instruction	6. Action social
7. Economie publique	8. Finance	9. Imposition

Produits du compte de fonctionnement



1. Autorité	2. Travaux publics	3. Affaires juridiques
4. Hygiène publique	5. Instruction	6. Action social
7. Economie publique	8. Finance	9. Imposition

Commentaires:

1. Autorité, Administration générale :

Lors de l'exercice 2012, les élections communales du 21 octobre ont grevé cette rubrique, l'impression et l'envoi du matériel de vote étant à la charge des communes.

Les charges de cette rubrique représentent 11.90% de l'ensemble des charges des communes jurassiennes alors que les produits en représentent 4.34%. Soit un excédent de charges de 7.56%

2. Travaux publics :

L'hiver 2012-2013 plus rigoureux que la moyenne a provoqué une forte augmentation des charges pour l'entretien des routes (réparations et déneigement).

Les charges de cette rubrique représentent 7.44% de l'ensemble des charges des communes jurassiennes alors que les produits en représentent 3.06%. Soit un excédent de charge de 4.38%

3. Affaires juridiques, police :

Certaines communes ont entrepris des réparations dans les bâtiments de la protection civile.

Les charges de cette rubrique représentent le 1.51% de l'ensemble des charges des communes jurassiennes alors que les produits 0.61%. Soit un excédent de charge de 0.90%.

4. Hygiène publique

Beaucoup de communes jurassiennes n'utilisent pas cette rubrique, les frais de sépulture sont généralement inscrits dans les services communaux.

5. Instruction, formation

Il s'agit de la rubrique où les charges sont les plus élevées. En effet, la participation des communes aux traitements des enseignants s'élève à Fr. 68'488'750.89 pour un total de charges de Fr. 100'855'187.76 soit le 68% de ladite rubrique.

Le solde, soit 32%, correspond :

- à la participation au financement des piscines, patinoires, bibliothèques, ludothèques, etc. pour Fr. 8'198'064.18 (soit 8%).
- À la participation au financement des écoles primaires, secondaires, ménagères et colonies de vacances pour Fr. 13'776'376.47, (soit 14%).
- Et enfin à la participation au financement de l'entretien des bâtiments d'école, halles de gymnastique, etc. pour Fr. 10'392'096.22, soit (10%).

Les charges de cette rubrique représentent 33.34% de l'ensemble des charges des communes jurassiennes alors que les produits en représentent 2.42%. Soit un excédent de charge de 30.92%.

6. Action sociale

Le montant total des soutiens financiers octroyés s'élèvent à Fr. 15'619'065.03 alors que les produits s'élèvent à Fr. 7'051'885.84. Soit un excédent de charges de Fr. 8'567'179.19.

Il s'agit ici de la deuxième rubrique la plus importante, en termes financiers, du compte de fonctionnement.

Les charges de cette rubrique représentent 20.14% de l'ensemble des charges des communes jurassiennes alors que les produits en représentent 7.57%. Soit un excédent de charge de 12.57%.

7. Economie publique

Dans cette rubrique, la principale charge est le tourisme comprenant les frais liés aux transports publics.

Les charges de cette rubrique représentent le 1.36% de l'ensemble des charges des communes jurassiennes alors que les produits 0.53%. Soit un excédent de charges de 0.83%.

8. Finance

Le chapitre finance comprend tout ce qui est en rapport avec la charge financière d'une commune, en particulier, les intérêts et les amortissements. Ceux-ci s'élèvent à Fr. 38'710'357.42, soit 12.80% du total des charges du compte de fonctionnement.

Il est intéressant de noter que le résultat entre les charges d'immeubles (Fr. 5'080'057.73) et les rendements d'immeubles (Fr. 5'116'528.86) présente un excédent de produits de Fr. 36'471.13 pour l'ensemble des communes jurassiennes.

9. Imposition

La masse fiscale encaissée par l'ensemble des communes jurassiennes s'élève à Fr. 213'079'728.20, la différence de 8'984'884.50 provient du fonds de péréquation.

Il est intéressant de noter que les charges du fonds de péréquation s'élèvent à Fr. 4'895'658.80 soit une insuffisance de financement de Fr. 4'089'225.70.

Cette insuffisance de financement est expliquée dans le chapitre 6, relatif à la péréquation financière.

On peut constater, à la lecture du tableau N° 8 ci-dessous, que toutes les catégories de communes présentent un excédent de charges.

Afin de pouvoir effectuer une meilleure comparaison, les montants ont été ramenés en « francs par habitant » dans le tableau N° 9 ci-après.

4.4. Résultat annuel par rubrique et par district

Tableau N° 8 : Résultat annuel par rubrique et par catégories selon la population des communes

Catégories par population	< 200 hab. (1'356 habitants)		201 – 500 hab. (6'821 habitants)		501 – 1'000 hab. (9'578 habitants)		1'001 – 2'000 hab. (18'255 habitants)		2'001 – 3'000 hab. (9'794 habitants)		> 3'000 hab. (25'138 habitants)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1.Administration	790'083	104'994	2'901'408	506'705	4'626'729	1'244'927	8'726'802	2'641'799	4'503'492	1'188'692	16'702'197	7'406'102
Excédent		685'089		2'394'703		3'381'802		6'085'003		3'314'800		9'296'095
2.Travaux publics	503'914	202'673	1'974'071	1'076'289	3'421'572	1'862'465	4'908'346	2'065'239	1'915'057	733'213	10'377'619	3'558'939
Excédent		301'241		897'782		1'559'107		2'843'106		1'181'844		6'818'680
3.Affaires juridiques	40'552	8'031	93'589	49'301	203'218	123'355	308'657	174'591	290'271	160'188	3'662'849	1'327'345
Excédent		32'521		44'287		79863		134'065		130'083		2'335'504
4.Hygiène publique	4'091	0	8'991	0	15'793	0	43'232	274	28'688	0	20'330	12'810
Excédent		4'091		8'990		15'793		42'988		28'688		7'520
5.Instruction, formation	1'748'055	101'285	9'454'913	900'288	12'678'320	557'379	25'145'002	1'638'997	12'640'289	765'686	39'173'328	3'299'608
Excédent		1'646'770		8'554'625		12'120'941		23'506'006		11'874'603		35'873'720
6.Action sociale	776'495	24'115	4'411'086	466'096	6'901'838	1'525'190	14'046'895	3'364'263	7'033'295	1'817'739	29'782'401	15'557'664
Excédent		752'380		3'944'990		5'376'648		10'682'632		5'215'556		14'224'737
7.Economie publique	82'817	21'581	196'778	25'566	518'673	220'012	1'242'365	639'447	585'299	335'394	880'809	100'667
Excédent		61'236		171'212		298'661		602'917		249'905		780'142
8.Finance	1'037'760	889'791	4'208'912	2'720'365	5'374'914	2'160'924	13'006'432	4'023'130	6'050'285	2'831'101	17'479'201	9'862'554
Excédent		147'969		1'488'547		3'213'990		8'983'303		3'219'181		7'616'647
9.Imposition	336'636	3'828'641	1'661'861	18'734'003	1'454'350	27'412'148	6'063'875	58'077'453	2'199'371	27'372'441	9'934'067	86'630'179
Excédent	3'467'703		17'072'142		25'957'799		52'013'578		25'173'070		76'696'112	
Total	5'320'403	5'181'111	24'911'609	24'478'613	35'195'407	35'106'400	73'491'606	72'625'193	35'246'046	35'204'454	128'012'801	127'755'868
Excédent		139'292		432'996		89'007		866'413		41'592		256'933

(Montant arrondi à Fr. 1.-)

Tableau N° 9 : Résultat annuel par rubrique et par catégories selon la population des communes en Fr. par habitant

Catégories par population	< 200 hab. (1'356 habitants)		201 – 500 hab. (6'821 habitants)		501 – 1'000 hab. (9'578 habitants)		1'001 – 2'000 hab. (18'255 habitants)		2'001 – 3'000 hab. (9'794 habitants)		> 3'000 hab. (25'138 habitants)	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1.Administration	582.66	77.43	425.36	74.28	483.06	129.98	478.05	144.72	459.82	121.37	664.42	294.92
Excédent		505.23		351.07		353.08		333.33		338.45		369.80
2.Travaux publics	371.62	149.46	289.41	157.79	357.23	194.45	268.88	113.13	195.53	74.86	412.83	141.58
Excédent		222.16		131.62		162.78		155.74		120.67		271.25
3.Affaires juridiques	29.91	5.92	13.72	7.23	21.22	12.88	16.91	9.56	29.64	16.36	145.71	52.80
Excédent		23.99		6.49		8.34		7.34		13.28		92.91
4.Hygiène publique	3.02	0.00	1.31	0.00	1.65	0.00	2.37	0.01	2.93	0.00	0.81	0.51
Excédent		3.02		1.32		1.65		2.36		2.93		0.30
5.Instruction, formation	1'289.13	74.69	1'386.14	131.99	1'323.69	58.19	1'377.43	89.78	1'290.62	78.18	1'558.33	131.26
Excédent		1'214.44		1'254.16		1'265.50		1'287.65		1'212.44		1'427.07
6.Action sociale	572.64	17.78	646.69	68.33	720.59	159.24	769.48	184.29	718.12	185.60	1'184.76	618.89
Excédent		554.86		580.36		561.35		585.19		532.53		565.87
7.Economie publique	61.07	15.92	28.84	3.75	54.15	22.97	68.06	35.03	59.76	34.24	35.04	4.00
Excédent		45.15		25.10		31.18		33.03		25.52		31.03
8.Finance	765.31	656.19	617.05	398.82	561.17	225.61	712.49	220.39	617.75	289.06	695.33	392.34
Excédent		109.12		218.23		335.56		492.10		328.69		302.99
9.Imposition	248.26	2'823.48	243.63	2'746.52	151.84	2'861.99	332.18	3'181.45	224.56	2'794.82	395.18	3'446.18
Excédent	2'575.22		2'502.88		2'710.15		2'849.28		2'570.25		3'051.00	
Total	3'923.60	3'820.88	3'652.19	3'588.71	3'674.61	3'665.32	4'025.83	3'978.37	3'598.74	3'594.49	5'092.40	5'082.18
Excédent		102.72		63.48		9.29		47.46		4.25		10.22

Commentaires:

A la lecture du tableau ci-dessus, il est constaté que le plus faible excédent de charges est observé dans la catégorie de communes entre 2'001 et 3'000 habitants (4 communes), avec un excédent de Fr. 4.25 par habitant.

La catégorie de communes entre 501 et 1'000 habitants (14 communes) suit, avec un excédent de Fr. 9.29 par habitant.

La catégorie de communes de plus de 3'000 habitants (4 communes) suit de très près, avec un excédent de Fr. 10.22, soit Fr. 0.93 par habitant supplémentaire que la catégorie entre 501 – 1'000 habitants.

Additionné, l'excédent de charges de ces 3 catégories de communes (22 communes) représente Fr. 23.76 par habitant.

Viennent ensuite les catégories de communes qui dépassent les Fr. 45.- d'excédent de charges par habitant :

La catégorie de communes entre 1'001 et 2'000 habitants (13 communes), avec un excédent de Fr. 47.46 par habitant.

La catégorie de communes entre 201 et 500 habitants (19 communes), avec un excédent de Fr. 63.48 par habitant.

Et enfin, la catégorie de communes entre 0 et 200 habitants (10 communes), avec un excédent de Fr. 102.72 par habitant. Soit Fr. 98.47 supérieur à la catégorie de communes entre 2'001 et 3'000 habitants.

Additionné, l'excédent de charges de ces 3 catégories de communes représente Fr. 213.66 par habitant pour 26'432 habitants (37.26%).

Remarques :

De telles disparités sont expliquées par la densité démographique de certaines catégories de communes.

En effet, certaines petites, voire très petites communes ne peuvent plus investir, et doivent emprunter pour que le ménage communal fonctionne. Sans l'apport de la péréquation financière, elles seraient très certainement en situation de découvert.

Cela signifie que leurs engagements ne seraient plus couverts par l'actif du bilan. Dans le secteur privé, dans un tel cas, une entreprise est considérée comme étant en faillite.

4.5. Fortune et découvert au bilan

Le solde du compte de fonctionnement indique la variation de fortune nette entre deux périodes comptables. Un excédent de revenus augmente le capital propre (comme un profit dans l'économie privée) alors qu'un excédent de charges le diminue (comme une perte dans l'économie privée).

La fortune nette sert à couvrir de futurs excédents de charges du compte de fonctionnement. Tant que la diminution de cette fortune permet d'assurer ces excédents en période de conjoncture défavorable, la situation financière est consolidée.

Il faut malheureusement constater que certaines communes bouclent leurs comptes, depuis un certain nombre d'années déjà, avec des excédents de charges supérieurs à leur fortune nette. De ce fait, ces communes sont actuellement en situation de découvert, comme mentionné ci-après :

- A la clôture de l'exercice 2009, 54 communes disposaient d'une fortune nette représentant Fr. 64'851'402.– et 10 communes présentaient un découvert au bilan de Fr. 6'633'567.–.
- A la clôture de l'exercice 2010, 54 communes disposaient d'une fortune nette représentant Fr. 63'639'369.– et 10 communes présentaient un découvert au bilan de Fr. 7'849'761.–.
- A la clôture de l'exercice 2011, 54 communes disposaient d'une fortune nette représentant Fr. 64'839'849.– et 10 communes présentaient un découvert au bilan de Fr. 7'071'859.–.
- A la clôture de l'exercice 2012, 52 communes disposent d'une fortune nette représentant Fr.63'941'430 et 12 communes présentent un découvert au bilan de Fr. 8'127'187.–.

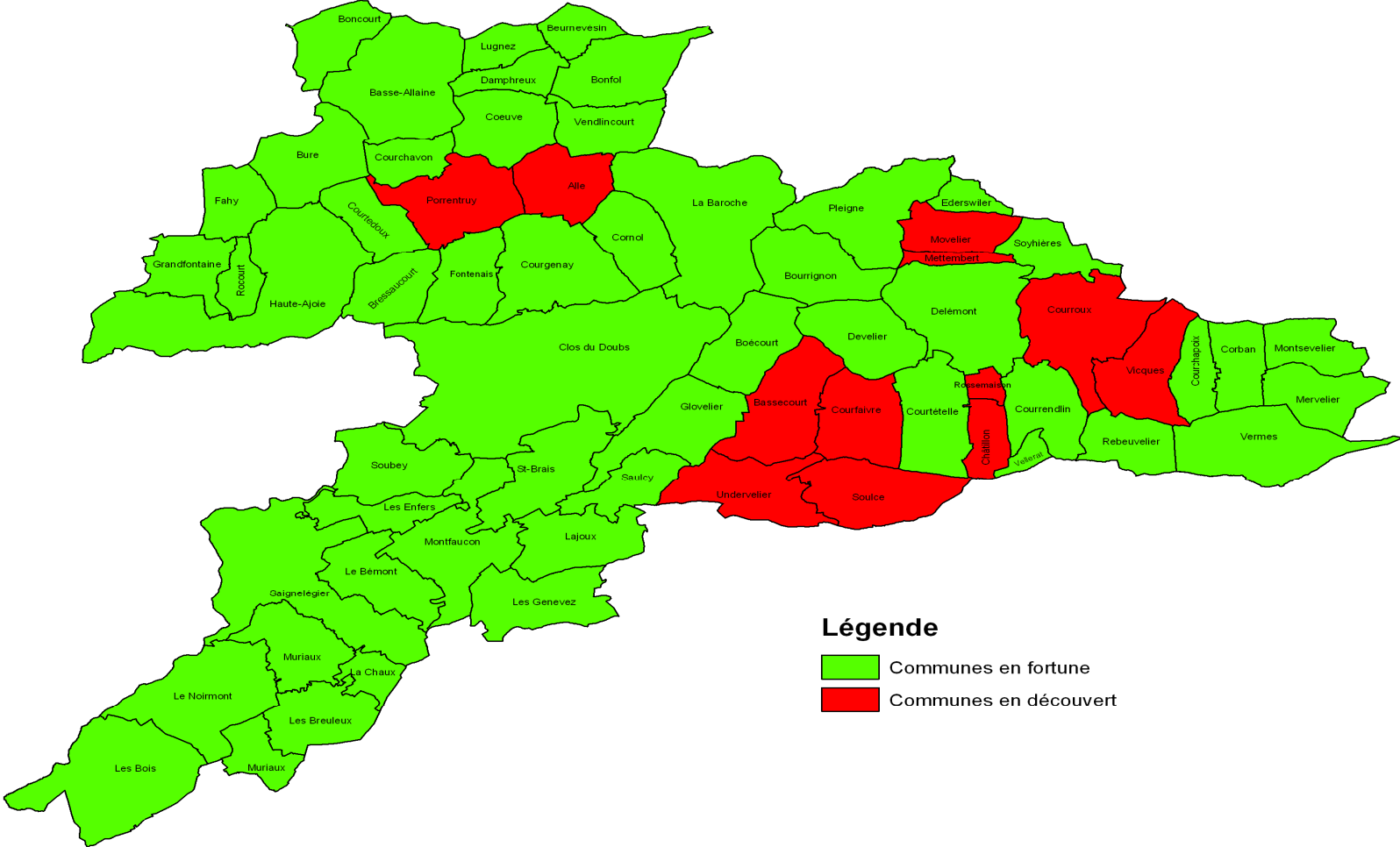
Commentaires:

Une augmentation du découvert est observée entre les exercices 2009 et 2010 de l'ordre de Fr. 1'216'194.– soit +15.49%. A contrario, une diminution est enregistrée entre les exercices 2010 et 2011 de Fr. 777'902.–, soit -9.91% en grande partie grâce à la résorption du découvert de la ville de Delémont.

Remarques :

Malheureusement depuis l'exercice 2011, la liste des communes en situation de découvert s'allonge. En effet, au 31 décembre 2012 ce sont 12 communes qui sont en situation de découvert, alors que 10 communes étaient dans cette même situation lors des exercices 2009 à 2011.

Tableau N° 10 : Carte "Fortune et découvert" au 31 décembre 2012



Légende
■ Communes en fortune
■ Communes en découvert

4.6. Endettement communal brut

L'endettement communal brut n'est pas une indication harmonisée. Il indique le montant des engagements courants (crédits de constructions), les crédits consolidés (dettes à moyen et long terme) et les engagements envers des entités particulières (anciens hôpitaux de district, patinoire).

L'endettement brut par habitant est très souvent utilisé comme indicateur de l'évolution de l'endettement dans les communes, en les comparant. Il est cependant délicat d'utiliser ce paramètre à cette fin, selon que la commune dispose ou non d'un volume élevé de recettes.

Cet indicateur est par contre pertinent s'il est utilisé afin de suivre l'évolution d'une commune donnée sur le long terme.

L'endettement brut est calculé comme suit :

	Engagements courants (uniquement les crédits de constructions);
+	Dettes à moyen et long terme;
+	Engagements divers (hôpitaux, patinoires)
=	Endettement brut.

Année	Dettes	Par habitant	Année	Dettes	Par habitant
1985	171'091'964	2'647	1999	437'953'331	6'364
1986	176'872'879	2'733	2000	445'518'900	6'480
1987	183'221'622	2'834	2001	451'527'721	6'538
1988	193'230'002	2'987	2002	466'805'914	6'746
1989	215'995'438	3'335	2003	473'517'433	6'861
1990	238'582'003	3'632	2004	494'062'273	7'158
1991	278'397'795	4'192	2005	509'331'588	7'376
1992	302'414'476	4'426	2006	489'078'648	7'065
1993	309'887'678	4'516	2007	485'264'460	6'974
1994	327'360'389	4'746	2008	507'104'066	7'265
1995	346'649'402	5'005	2009	521'635'512	7'443
1996	374'812'531	5'436	2010	523'051'726	7'451
1997	403'786'440	5'855	2011	527'960'590	7'494
1998	417'062'624	6'045	2012	533'581'348	7'521

Commentaires:

Depuis 1985, l'endettement communal brut a augmenté de Fr. 362'489'384.– passant de Fr. 171'091'964.– à Fr. 533'581'348.– soit une augmentation de 211.87%.

L'augmentation moyenne par année s'élève à Fr. 12'946'049.43 malgré une diminution de l'endettement lors des années 2006 et 2007 due aux recettes extraordinaires provenant de l'or excédentaire de la BNS, redistribué alors aux communes.

L'endettement brut se répartit par rubrique de la manière suivante :

Classification de l'endettement	Delémont	Franches-Montagnes	Porrentruy	Total
Crédits de construction	21'408'394	8'421'606	11'157'939	40'987'939
Dettes à moyen et long terme	260'265'223	59'907'685	169'316'395	489'489'303
Dettes envers les hôpitaux	1'071'656	0	2'032'450	3'104'106
Total	282'745'273	68'329'291	182'506'784	533'581'348

L'endettement brut réparti par catégories de communes :

Catégories de communes	Endettement brut
< 200 habitants	5'021'324
201 à 500 habitants	35'649'203
501 à 1'000 habitants	70'560'819
1'001 à 2'000 habitants	126'970'384
2'001 à 3'000 habitants	71'680'989
> 3'000 habitants	223'698'629
Total	533'581'348

L'endettement brut par rapport aux revenus est exposé dans le chapitre 5. "Indicateurs financiers" ci-après.

Commentaires:

- Dans la catégorie de communes <200 habitants, la commune d'Ederswiler a l'endettement brut le plus élevé avec Fr. 953'433.–, soit 8'012.– par habitant alors que la commune des Enfers a l'endettement le plus faible, Fr. 19'756.–, soit Fr. 124.25 par habitant.
- Dans la catégorie de communes 201 – 500 habitants, la commune de Châtillon a l'endettement brut le plus élevé avec Fr. 3'066'819.–, soit 6'785.– par habitant alors que la commune de Muriaux a l'endettement le plus faible, Fr. 220'000.–, soit Fr. 463.– par habitant.
- Dans la catégorie de communes 501 – 1'000 habitants, la commune de Cornol a l'endettement brut le plus élevé avec Fr. 10'550'567.– soit Fr. 10'990.– par habitant alors que la commune de Montsevelier a l'endettement le plus faible, Fr. 1'425'667.– soit Fr. 2'801.– par habitant.
- Dans la catégorie de communes 1'001 – 2'000 habitants, la commune de Alle a l'endettement brut le plus élevé avec Fr. 14'242'823.–, soit Fr. 8'200.– par habitant alors que la commune de Clos du Doubs a l'endettement le plus faible, Fr. 7'328.203.–, soit Fr. 5'734.– par habitant.
- Dans la catégorie de communes 2'001 – 3'000 habitants, la commune de Courrendlin a l'endettement brut le plus élevé avec Fr. 23'315'998.–, soit Fr. 8'985.– par habitant alors que la communes de Courtételle a l'endettement le plus faible, Fr. 9'114'675.–, soit Fr. 3'707.– par habitant.
- Dans la catégorie de communes >3'000 habitants, la commune de Delémont a l'endettement brut le plus élevé avec Fr. 129'455'130.–, soit Fr. 10'962.– par habitant alors que la commune de Bassecourt a l'endettement le plus faible, Fr. 18'529'710.–, soit Fr. 5'306.– par habitant.

Remarques :

La catégorie de communes >3'000 habitants regroupe 4 communes, Courroux, Bassecourt, Porrentruy et Delémont, soit 25'138 habitants (35.43% de la population jurassienne). L'endettement de ces quatre communes s'élève à Fr. 223'698'629.–, soit 41.98% de l'endettement total des communes jurassiennes.

L'endettement brut moyen des communes jurassiennes s'élève à Fr. 8'337'209.–.

L'endettement brut par habitant de l'ensemble des communes jurassiennes s'élève à Fr. 7'521.–.

L'endettement brut par habitant le plus élevé revient à la commune de Montfaucon avec Fr. 11'509.–.

Tableaux N° 11 : Evolution de l'endettement brut 1985 - 2012

District de Delémont	1985		1990		1995		2000		2005		2010		2012		variation	
	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.
	96'621'322	3'031	124'691'929	3'824	167'302'865	4'795	224'650'787	6'439	264'313'712	7'514	271'884'352	7'562	282'745'273	7'723	186'123'951	4'692
Bassecourt	6'112'051	2'042	13'305'364	4'272	16'229'053	4'772	20'265'377	6'037	17'697'592	5'318	15'613'649	4'599	18'529'710	5'306	12'417'659	3'264
Boécourt	2'209'026	2'761	2'801'284	3'420	3'234'056	3'939	5'409'587	6'334	5'176'918	6'215	4'775'363	5'533	4'538'948	5'129	2'329'922	2'368
Bourrignon	321'800	1'532	635'800	2'740	1'846'101	6'279	2'482'601	8'113	2'319'317	8'053	1'761'117	6'475	1'790'544	6'583	1'468'744	5'051
Châtillon	229'513	737	860'425	2'545	1'087'620	2'932	1'650'864	4'288	1'432'519	3'308	1'386'743	3'195	3'066'819	6'785	2'837'306	6'048
Corban	669'392	1'578	1'809'799	3'942	1'800'434	3'705	1'787'516	3'701	3'521'284	7'688	2'903'921	5'987	2'467'993	5'342	1'798'601	3'764
Courchapoix	1'738'687	4'293	1'531'960	3'958	2'330'062	5'535	2'848'566	6'831	2'846'460	6'810	2'838'463	6'663	2'870'449	6'818	1'131'762	2'525
Courfaivre	2'968'658	2'367	5'439'535	4'102	6'209'480	4'072	5'070'325	3'240	8'597'660	5'508	8'098'707	5'027	7'611'224	4'757	4'642'566	2'390
Courrendlin	3'171'068	1'319	10'786'941	4'762	15'998'914	6'872	19'813'150	7'999	20'135'687	8'532	22'500'553	8'961	23'315'998	8'985	20'144'930	7'666
Courroux	5'729'295	2'467	7'782'368	3'252	11'286'829	4'292	14'502'609	5'258	18'759'484	6'297	24'779'933	8'154	25'441'282	8'118	19'711'987	5'651
Courtételle	4'108'749	2'053	8'219'513	4'035	9'235'331	4'110	13'535'255	6'215	11'927'385	5'378	9'019'750	3'796	9'114'675	3'707	5'005'926	1'654
Delémont	50'117'486	4'416	44'565'532	3'887	65'466'436	5'522	93'470'627	8'261	114'993'313	10'207	120'969'505	10'437	129'455'130	10'962	79'337'644	6'546
Develier	5'451'400	4'744	5'623'088	4'923	8'473'519	7'091	7'832'384	6'006	7'458'141	5'737	8'134'927	5'955	8'121'474	5'826	2'670'074	1'082
Ederswiler	0	0	0	0	0	0	79'803	633	1'533'775	12'369	1'021'937	8'735	953'433	8'012	953'433	8'012
Glovelier	2'612'696	2'785	2'681'353	2'886	2'511'543	2'271	6'096'371	5'429	10'448'768	8'744	8'150'591	6'770	8'072'424	6'766	5'459'728	3'981
Mervelier	1'009'116	2'396	2'659'087	5'562	2'380'785	4'133	2'723'563	4'524	1'944'582	3'364	3'201'074	5'810	2'884'251	5'473	1'875'135	3'077
Mettembert	621'659	8'073	245'246	2'528	250'259	2'035	545'725	4'437	637'382	5'061	704'584	5'682	713'642	6'260	91'983	-1'813
Montsevelier	678'840	1'247	1'109'470	1'995	1'415'593	2'555	2'299'136	4'388	2'720'578	5'242	1'873'769	3'755	1'425'667	2'801	746'827	1'554
Movelier	218'400	636	1'188'094	3'414	1'360'280	3'262	2'168'000	5'588	3'569'464	8'749	3'162'713	8'456	2'971'855	7'841	2'753'455	7'205
Pleigne	1'089'155	3'008	1'118'020	3'071	1'446'304	3'671	1'598'359	3'908	1'837'473	4'594	2'199'194	5'683	2'005'404	5'264	916'249	2'256
Rebeuvelier	346'284	1'436	1'551'705	5'683	819'694	2'760	1'785'525	5'460	2'258'576	6'023	1'484'418	3'777	1'765'209	4'585	1'418'925	3'149
Rossemaison	1'062'802	2'290	1'992'658	3'977	2'789'210	5'623	2'812'338	5'440	4'757'666	8'361	4'482'523	7'976	4'174'205	7'135	3'111'403	4'845
Saulcy	352'712	1'540	365'173	1'574	264'282	1'045	334'049	1'228	345'667	1'309	418'782	1'623	515'028	1'996	162'316	456
Soulce	976'011	4'761	841'388	3'987	730'495	3'162	975'288	3'855	909'798	3'540	2'337'011	9'697	2'566'938	10'877	1'590'927	6'116
Soyhières	1'936'000	4'676	2'616'750	5'880	1'730'844	3'414	2'466'357	5'106	1'985'772	4'252	2'543'838	5'278	2'820'874	5'840	884'874	1'164
Undervelier	578'305	2'073	1'333'978	4'117	1'140'421	3'277	875'327	2'629	1'548'058	5'059	1'219'318	4'064	1'099'547	3'779	521'242	1'706
Vellerat	0	0	0	0	362'171	5'174	534'370	8'097	509'750	7'388	346'210	4'743	346'617	4'882	346'617	4'882
Vermes	156'243	458	114'500	326	800'000	2'381	1'999'890	6'250	938'386	2'826	1'667'308	5'068	1'120'082	3'637	963'839	3'179
Vicques	2'155'974	1'708	3'512'898	2'523	6'103'149	4'115	8'687'825	5'350	13'502'257	7'742	14'288'451	8'077	12'985'851	7'234	10'829'877	5'526

District Franches-Montagnes	1985		1990		1995		2000		2005		2010		2012		variation	
	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.
	19'011'618	2'152	676'583	4'832	41'339'312	4'278	46'241'424	4'759	55'546'842	5'631	61'969'194	6'231	68'329'291	6'785	49'317'673	4'633
Le Bémont	368'408	1'354	902'657	2'785	1'084'907	3'082	1'000'189	2'841	1'071'734	3'097	1'396'983	4'272	987'377	3'086	618'969	1'732
Les Bois	1'304'246	1'405	3'477'078	3'606	5'037'389	4'848	6'501'808	6'463	6'415'108	5'902	5'181'309	4'447	7'753'210	6'819	6'448'964	5'414
Les Breuleux	5'390'701	4'322	5'034'503	4'076	5'766'043	4'300	8'079'879	5'967	11'422'858	8'740	8'910'684	6'360	7'529'993	5'325	2'139'292	1'003
La Chaux-d-B.	238'729	2'461	440'006	4'444	482'202	5'023	526'017	5'313	448'978	5'102	325'051	4'013	299'551	3'443	60'822	982
Les Enfers	425'810	4'578	355'626	2'756	342'286	2'829	570'858	4'358	339'139	2'405	31'694	190	19'756	124	-406'054	-4'454
Les Genevez	1'493'796	3'042	1'681'439	3'452	1'815'884	3'547	2'015'331	3'952	2'001'501	3'917	1'504'468	2'812	2'347'565	4'463	853'769	1'421
Lajoux	1'002'810	2'071	896'676	1'645	1'836'691	2'967	3'020'674	4'880	4'239'539	6'356	6'553'322	9'595	4'704'091	6'918	3'701'281	4'847
Montfaucon	504'710	1'141	1'172'879	2'516	2'183'420	4'223	2'895'550	5'666	4'188'154	8'618	3'368'823	5'671	6'686'570	11'509	6'181'860	10'368
Muriaux	206'213	551	246'689	642	500'000	1'163	816'800	1'787	196'300	434	244'800	501	220'000	463	13'787	-88
Le Noirmont	3'216'108	2'162	4'200'833	2'808	9'577'607	6'005	8'012'524	5'156	10'883'950	6'681	12'013'322	7'233	13'316'716	7'597	10'100'608	5'435
Saignelégier	3'422'693	1'865	5'727'771	3'064	9'710'481	4'962	9'447'869	4'564	10'938'838	5'160	21'199'896	8'477	23'210'199	9'066	19'787'506	7'201
Saint-Brais	255'800	1'065	701'067	2'815	373'295	1'609	449'229	2'119	500'235	2'233	627'262	2'838	726'791	3'133	470'991	2'068
Soubey	256'646	1'645	676'583	4'832	698'130	4'848	498'391	3'485	624'379	4'054	611'580	4'132	527'472	3'638	270'826	1'993

District de Porrentruy	1985		1990		1995		2000		2005		2010		2012		variation	
	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.	dette	/hab.
	55'459'024	2'317	85'613'752	3'561	138'007'225	5'586	174'626'689	7'232	189'470'734	7'891	189'152'901	7'818	182'506'784	7'522	127'047'760	5'205
Alle	3'604'434	2'428	4'781'943	3'200	7'372'751	4'841	10'395'070	6'513	12'599'670	7'599	14'443'723	8'496	14'242'823	8'200	10'638'389	5'772
La Baroche	Dès le 1 ^{er} janvier 2009										9'174'437	7'697	9'433'256	8'174	9'433'256	8'174
Basse-Allaine	Dès le 1 ^{er} janvier 2009										10'807'238	8'281	11'045'683	8'739	11'045'683	8'739
Beurnevésin	191'502	1'075	134'200	803	351'200	2'181	824'996	4'970	764'311	5'095	623'778	4'587	552'042	4'120	360'540	3'045
Boncourt	0	0	1'823'195	1'360	2'406'647	1'730	5'013'038	3'716	7'202'132	5'506	7'271'155	5'606	7'526'698	5'908	7'526'698	5'908
Bonfol	244'446	319	1'305'557	1'706	2'919'936	3'706	4'466'243	6'238	4'297'397	6'157	4'223'031	6'192	4'152'873	6'208	3'908'427	5'889
Bressaucourt	1'664'161	4'865	2'180'333	6'006	2'080'551	5'335	3'378'440	8'730	2'514'644	6'016	3'083'794	7'205	2'639'350	6'196	975'189	1'331
Bure	830'523	1'188	1'917'800	2'728	3'292'200	4'657	2'869'263	4'053	3'977'943	5'807	3'810'205	5'678	5'811'928	8'585	4'981'405	7'397
Clos du Doubs	Dès le 1 ^{er} janvier 2009										7'901'972	6'193	7'328'203	5'734	7'328'203	5'734
Coeuve	1'030'900	1'840	2'459'701	4'415	2'622'325	4'053	2'910'014	4'456	3'369'031	4'969	4'106'878	6'022	3'965'408	5'657	2'934'508	3'817
Cornol	1'509'553	2'138	5'100'760	6'729	12'358'086	15'016	12'410'752	15'572	10'505'774	12'259	10'732'432	11'717	10'550'567	10'990	9'041'014	8'852
Courchavon	655'360	2'315	1'001'606	3'551	1'496'309	4'858	2'555'283	8'489	2'202'258	7'390	2'994'969	9'787	2'558'171	8'584	1'902'811	6'269
Courgenay	7'707'575	3'932	9'860'183	4'977	15'822'778	7'373	16'011'495	7'574	17'099'693	7'991	16'201'970	7'497	16'040'117	7'358	8'332'542	3'426
Courtedoux	887'293	1'262	1'621'697	2'277	2'652'020	3'569	4'739'005	6'203	4'543'789	6'058	4'758'552	6'591	5'298'492	7'160	4'411'199	5'898
Dampfreux	74'521	462	0	0	173'876	1'080	467'457	2'734	671'104	3'971	502'391	2'990	424'600	2'413	350'079	1'951
Fahy	1'000'007	2'314	1'161'057	2'751	3'552'124	7'894	3'021'656	7'669	3'209'352	8'314	2'123'991	6'051	2'087'713	5'642	1'087'706	3'328
Fontenais	1'933'682	1'690	3'027'955	2'536	5'034'500	4'103	10'428'190	8'078	11'887'333	9'427	11'886'384	9'502	12'002'829	9'526	10'069'147	7'836
Grandfontaine	595'108	2'003	1'427'900	4'300	1'697'050	5'021	1'836'612	5'247	1'519'836	4'318	1'813'088	4'981	1'369'059	3'670	773'951	1'667
Haute-Ajoie	Dès le 1 ^{er} janvier 2009										10'218'583	10'249	9'170'431	9'244	9'170'431	9'244
Lugnez	197'017	985	214'161	943	857'307	3'602	1'084'320	4'756	419'265	1'941	342'756	1'688	291'521	1'518	94'504	533
Porrentruy	24'700'675	3'587	35'123'770	5'047	51'984'452	7'349	58'699'826	8'875	62'863'862	9'535	56'108'316	8'401	50'272'507	7'500	25'571'832	3'913
Rocourt	324'282	2'176	461'615	3'098	366'790	2'495	519'143	3'349	360'829	2'488	642'825	4'069	892'690	5'614	568'408	3'438
Vendlincourt	522'965	947	557'800	985	1'876'146	3'327	3'372'249	5'969	4'599'261	8'097	5'380'433	9'818	4'849'823	8'882	4'326'858	7'935

Remarques :

Comme mentionné ci-dessus, les engagements courants tels que comptes courants et créanciers ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'endettement brut.

Cependant afin d'avoir une vue d'ensemble des dettes, il est intéressant de mettre en évidence le montant des créanciers de l'ensemble des communes jurassiennes au 31 décembre 2012 : celui-ci s'élève à Fr. 38'260'192.–, soit 539.– par habitant.

Ci-après, un récapitulatif de l'endettement des communes jurassiennes par district :

Classification de l'endettement	Delémont	Franches-Montagnes	Porrentruy	Total
Engagements courants	20'500'093	5'903'496	11'856'603	38'260'192
Crédits de construction	21'408'394	8'421'606	11'157'939	40'987'939
Dettes à moyen et long terme	260'265'223	59'907'685	169'316'395	489'489'303
Dettes envers les hôpitaux	1'071'656	0	2'032'450	3'104'106
Engagements particuliers	2'973'586	7'046'177	4'888'098	14'907'861
Total	306'218'952	81'278'964	199'251'485	586'749'401

Commentaires:

L'endettement de l'ensemble des communes jurassiennes augmenterait de Fr. 53'168'053.– passant ainsi de Fr. 533'581'348.– (endettement brut) à Fr. 586'749'401.– (total de l'endettement comme ci-dessus) si les engagements courants étaient pris en compte ainsi que les engagements envers les entités particulières.

Avec un endettement de Fr. 586'749'401.–, l'endettement brut par habitant s'élève à Fr. 8'271.– soit une augmentation de Fr. 750.– par habitant.

Il est important de mentionner également ces chiffres car ils ont aussi une charge financière importante pour les communes, en particulier les comptes courants créanciers.

Remarques :

Le total du patrimoine financier s'élève à Fr. 224'645'647.–. En soustrayant ce montant du total des dettes au 31 décembre 2012, l'endettement communal net s'élève à Fr. 362'103'754.– soit Fr. 5'104.– en moyenne cantonale par habitant.

Selon la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales, l'endettement net par habitant dépend de l'évaluation correcte du patrimoine financier. Un endettement net par habitant supérieur à Fr. 5'000.– est considéré comme très élevé.

En complément, la définition et l'évolution de l'endettement communal net sont exposées dans la rubrique ci-dessous.

4.7. Evolution de l'endettement communal net

L'endettement net par habitant est une donnée utilisée pour apprécier l'endettement d'une commune. La qualité de cet indicateur dépend essentiellement de l'évaluation correcte du patrimoine financier réalisable et de la structure organisationnelle de la commune. Il est ainsi recommandé d'interpréter cet indicateur avec la plus grande prudence.

Evolution de l'endettement net des communes jurassiennes 2011 – 2012

Endettement net 2010	Fr.	305'184'546.–
Endettement net 2011	Fr.	307'338'354.–
Endettement net 2012	Fr.	<u>308'935'701.–</u>

Augmentation 2010-2012 **Fr. 3'751'155.–**

Par habitant :

Endettement net par habitant 2010	Fr.	4'348.–
Endettement net par habitant 2011	Fr.	4'363.–
Endettement net par habitant 2012	Fr.	<u>4'355.–</u>

Augmentation 2010-2012 **Fr. 7.–**

Formule

Dettes brutes – patrimoine financier -----	=	Endettement net par habitant
Nombre d'habitants (Fistat)		

Endettement net par habitant

Selon la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales, un endettement net par habitant de :

- Moins de Fr. 3'000.– endettement faible
- De Fr. 3'000.– à Fr. 5'000.– endettement mesuré

- De Fr. 5'000.– à Fr. 7'000.– endettement important
- De Fr. 7'000.– à Fr. 9'000.– endettement excessif

Remarque :

Une diminution de l'endettement net par habitant de Fr. 8.– entre les exercices 2011 et 2012 est observée alors que l'endettement net des communes jurassiennes augmente de Fr. 1'597'347.–. Cette diminution s'explique par l'augmentation de la population jurassienne de 492 habitants lors de la même période.

Commentaires :

47 communes, ont un endettement net par habitant qualifié de faible à mesuré.

A contrario, 17 communes, ont un endettement net par habitant qualifié d'important à excessif. L'endettement net par habitant le plus élevé est de Fr. 9'811.– au 31 décembre 2012.

- Lors de la clôture de l'exercice 2012, les communes de Courtételle, Saulcy, Vellerat, Vermes, Le Bémont, Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Les Enfers, Muriaux, Saint-Brais, Soubey, Boncourt, Dampfreux et Lugnez, ont un endettement communal net par habitant de moins de Fr. 1'000.–.
- Les communes de Boécourt, Châtillon, Courchapoix, Ederswiler, Montsevelier, Undervelier, Les Bois, Les Genevez, Beurnevésin, Bonfol, Clos du Doubs, Coeuve, Courchavon, Fahy, Grandfontaine et Rocourt, ont un endettement communal net par habitant entre Fr. 1'000.– et Fr. 3'000.–.
- Les communes de Bassecourt, Bourrignon, Corban, Courfaivre, Develier, Glovelier, Mervelier, Mettembert, Pleigne, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Lajoux, Le Noirmont, Bressaucourt, Courtedoux et Porrentruy, ont un endettement communal net par habitant entre Fr. 3'000.– et Fr. 5'000.–.
- Les communes de Courrendlin, Courroux, Delémont, Movelier, Vicques, Saignelégier, Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Bure, Cornol, Courgenay, et Haute-Ajoie, ont un endettement communal net par habitant entre Fr. 5'000.– et Fr. 7'000.–.
- Les communes de Soulce, Fontenais et Vendlincourt, ont un endettement communal net par habitant entre Fr. 7'000.– et Fr. 9'000.–.
- La commune de Montfaucon, a un endettement communal net par habitant supérieur à Fr. 9'000.–.

L'endettement net est un concept de résultat au sens strict, obtenu par soustraction au montant du patrimoine administratif (chiffres 10 à 13 de l'actif du bilan) du montant total de l'endettement brut. Ce résultat est utilisé de deux manières. Il permet d'établir un lien entre la gestion des investissements et la gestion de la dette publique ainsi que de calculer des coefficients d'endettement liés à la question des limites de l'endettement local.

Remarque :

L'endettement net par habitant n'est pas un indicateur harmonisé. Les comparaisons au-delà des limites cantonales sont dès lors rendues problématiques.

L'endettement net réparti par catégories de communes :

Catégories de communes	Endettement net
< 200 habitants	938'146
201 à 500 habitants	16'319'250
501 à 1'000 habitants	41'475'482
1'001 à 2'000 habitants	67'288'025
2'001 à 3'000 habitants	44'823'653
> 3'000 habitants	138'091'145
Total	308'935'701

Commentaires :

- Dans la catégorie de communes <200 habitants, la commune de Mettembert a l'endettement net le plus élevé avec Fr. 512'230.–, soit 4'493.– par habitant alors que la commune des Enfers a l'endettement le plus faible, Fr. -266'366.–, soit Fr. -1'675.– par habitant.
- Dans la catégorie de communes 201 – 500 habitants, la commune de Movelier a l'endettement net le plus élevé avec Fr. 2'291'974.–, soit 6'047.– par habitant alors que la commune de Muriaux a l'endettement le plus faible, Fr. -910'243.–, soit Fr. -1'916.– par habitant.
- Dans la catégorie de communes 501 – 1'000 habitants, la commune de Haute-Ajoie a l'endettement net le plus élevé avec Fr. 6'273'871.– soit Fr. 6'324.– par habitant alors que la commune de Montsevelier a l'endettement le plus faible, Fr. 695'992.– soit Fr. 1'367.– par habitant.
- Dans la catégorie de communes 1'001 – 2'000 habitants, la commune de Alle a l'endettement net le plus élevé avec Fr. 12'118'871.–, soit Fr. 6'976.– par habitant alors que la commune de Boncourt a l'endettement le plus faible, Fr. -4'230'510.–, soit Fr. -3'321.– par habitant.
- Dans la catégorie de communes 2'001 – 3'000 habitants, la commune de Saignelégier a l'endettement net le plus élevé avec Fr. 15'672'102.–, soit Fr. 6'122.– par habitant alors que la commune de Courtételle a l'endettement le plus faible, Fr. 2'436'889.–, soit Fr. 991.– par habitant.

- Dans la catégorie de communes >3'000 habitants, la commune de Delémont a l'endettement net le plus élevé avec Fr. 81'126'841.–, soit Fr. 6'870.– par habitant alors que la commune de Bassecourt a l'endettement le plus faible, Fr. 13'097'365.–, soit Fr. 3'751.– par habitant.

4.8. Investissements

Le modèle de compte harmonisé est organisé en un compte administratif divisé en deux parties : un compte de fonctionnement et un compte d'investissements. Cette division est réalisée par la définition des investissements et non plus suivant le critère du financement des dépenses ou celui de l'encaissement et du décaissement. Elle s'écarte ainsi résolument des systèmes basés sur les distinctions entre compte ordinaire et compte extraordinaire ou bien encore entre compte financier et celui des variations de fortune.

Le Décret sur l'administration financière des communes, à son article 26, stipule que le Conseil communal établit annuellement le plan des dépenses et d'investissements. Ce plan est présenté à l'organe législatif compétent en même temps que le budget.

Evolution des investissements nets 2008 - 2012

Années	Investissements nets
2008	25'351'378
2009	25'697'332
2010	28'584'493
2011	25'082'872
2012	31'300'730
Total	136'016'805

Evolution des dépenses et recettes d'investissement 2008 – 2012

Années	Dépenses	Recettes
2008	43'142'477	17'791'099
2009	42'099'901	16'402'569
2010	47'845'684	19'261'191
2011	42'238'047	17'155'175
2012	46'545'185	15'244'455
Total	221'871'294	85'854'489

Catégories de communes	Investissements nets en Fr.
< 200 habitants	35'773
201 à 500 habitants	1'078'123
501 à 1'000 habitants	5'773'068
1'001 à 2'000 habitants	8'393'692
2'001 à 3'000 habitants	3'273'498
> 3'000 habitants	12'608'855

Commentaires :

Il faut préciser que certaines communes ont des investissements négatifs. Cela peut se produire lorsqu'une commune perçoit une subvention lors de l'exercice suivant. On trouvera ci-dessous un récapitulatif du montant des dépenses d'investissements.

- Dans la catégorie de communes <200 habitants, 4 communes n'ont pas effectué d'investissements, 2 communes ont des investissements négatifs s'élevant à Fr. 122'626.– et la dépense d'investissements pour 4 communes s'élève à Fr. 158'399.–.
- Dans la catégorie de communes 201 – 500 habitants, 2 communes n'ont pas effectué d'investissements, 4 communes ont des investissements négatifs s'élevant à Fr. 907'231.– et la dépense d'investissements pour 13 communes s'élève à Fr. 1'985'354.–.
- Dans la catégorie de communes 501 – 1'000 habitants, 1 commune n'a pas effectué d'investissements, 5 communes ont des investissements négatifs s'élevant à Fr. 164'912.– et la dépense d'investissements pour 8 communes s'élève à Fr. 5'937'980.–.
- Dans la catégorie de communes 1'001 – 2'000 habitants, toutes les communes ont effectué des investissements, 1 commune a des investissements négatifs s'élevant à Fr. 287'485.– et la dépense d'investissements pour 12 communes s'élève à Fr. 8'681'177.–.
- Dans la catégorie de communes 2'001 – 3'000 habitants, toutes les communes ont effectué des investissements et aucune commune n'a d'investissements négatifs. La dépense d'investissements pour 4 communes s'élève à Fr. 3'273'498.–.
- Dans la catégorie de communes >3'000 habitants, toutes les communes ont effectué des investissements et aucune commune n'a d'investissements négatifs. La dépense d'investissements pour 4 communes s'élève à Fr. 12'608'855.–.

5. Indicateurs financiers

5.1. Définitions des indicateurs financiers

Les indicateurs sont précieux pour apprécier la situation financière des communes. Depuis 2005, les indicateurs financiers dont le calcul a été harmonisé pour l'ensemble de la Suisse sont au nombre de six. Le canton du Jura, à l'instar de nombreux autres cantons, n'en utilise que quatre. Les communes du canton du Jura sont tenues d'utiliser les indicateurs harmonisés. D'autres indicateurs tels que l'endettement net et brut par habitant peuvent également être calculés.

Les indicateurs sont devenus une variable significative pour leur direction financière; ils font apparaître des tendances et soutiennent le gestionnaire communal dans l'élaboration de sa politique financière. Les quatre indicateurs recommandés par la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales sont:

- le degré d'autofinancement
- la capacité d'autofinancement
- la quotité de la charge financière
- la quotité des intérêts

Ces indicateurs fournissent, depuis 1992, un aperçu de l'évolution des finances des communes. Ils sont représentatifs et permettent des comparaisons entre communes.

5.2. L'autofinancement

L'autofinancement indique le montant dont dispose une commune afin de réaliser ses investissements sans augmenter son endettement.

L'autofinancement n'est pas un indicateur financier mais la base de calcul des principaux indicateurs financiers.

Dans le tableau par district ci-dessous, figure l'autofinancement de l'ensemble des communes jurassiennes ainsi que les investissements réalisés concernant la période 2009 à 2012.

La différence entre l'addition de l'autofinancement et des investissements des quatre derniers exercices indique l'excédent ou le manque de financement.

Idéalement, cette analyse s'effectue sur cinq exercices comptables. En raison des fusions de communes le tableau N° 12 ne prend en compte que les quatre derniers exercices.

Tableau N° 12 : Excédent ou manque de financement des communes jurassiennes 2009 – 2012

Delémont	2009		2010		2011		2012		total		Financement
	autofin.	invest.	autofin.	invest.	autofin.	invest.	autofin.	invest.	autofin.	invest.	
Bassecourt	1'013'548	115'711	81'497	466'512	-429'935	1'759'429	32'699	2'123'465	697'809	4'465'117	-3'767'308
Boécourt	3'509'801	548'053	165'559	453'755	-621'269	297'102	381'000	183'882	3'435'091	1'482'792	1'952'299
Bourrignon	103'127	24'500	111'881	30'886	121'238	6'139	-13'082	263'185	323'164	324'710	-1'546
Châtillon	168'754	0	-52'266	511'236	3'893	1'091'466	-67'748	709'783	52'633	2'312'485	-2'259'852
Corban	185'116	-20'999	132'553	164'404	130'001	42'701	146'267	282'246	593'937	468'352	125'585
Courchapoix	179'718	303'578	80'160	45'226	105'635	166'916	15'907	-333'686	381'420	182'034	199'386
Courfayve	129'382	-12'789	42'272	420'672	370'065	-120'938	-31'954	1'049'851	509'765	1'336'796	-827'031
Courrendlin	982'325	1'218'794	263'186	-245'860	173'532	909'365	997'316	1'030'707	2'416'359	2'913'006	-496'647
Courroux	471'578	1'904'110	514'643	3'550'915	706'677	2'289'531	1'126'190	767'842	2'819'088	8'512'398	-5'693'310
Courtételle	232'939	43'776	979'000	1'327'547	788'857	67'813	1'629'046	931'495	3'629'842	2'370'631	1'259'211
Delémont	2'036'231	3'019'549	4'399'860	6'197'147	2'742'892	5'554'798	7'946'740	7'447'308	17'125'723	22'218'802	-5'093'079
Develier	727'766	1'562'354	338'559	541'260	53'528	264'519	417'589	427'212	1'537'442	2'795'345	-1'257'903
Ederswiler	43'926	0	54'105	0	65'235	0	47'932	26'505	211'198	26'505	184'693
Glovelier	586'245	85'278	-42'128	397'094	48'874	-41'884	1'124'557	753'678	1'717'548	1'194'166	523'382
Mervelier	10'031	118'843	45'388	267'727	140'235	-78'786	117'124	40'226	312'778	348'010	-35'232
Mettembert	133'618	105'010	-72'785	-33'798	129'973	130'824	-28'125	-86'936	162'681	115'100	47'581
Montsevelier	67'124	0	49'544	13'724	70'747	2'837	-3'858	-49'830	183'557	-33'269	216'826
Movelier	79'812	-237'459	153'653	59'438	193'995	72'876	-42'361	-2'637	385'099	-107'782	492'881
Pleigne	-80'651	95'997	21'243	19'036	126'907	141'535	83'374	9'725	150'873	266'293	-115'420
Rebeuvelier	326'230	4'403	109'161	88'048	-74'074	161'077	18'831	80'391	380'148	333'919	46'229
Rossemaison	50'112	204'071	14'544	26'918	233'270	0	260'445	0	558'371	230'989	327'382
Saulcy	24'437	10'748	54'284	29'000	21'559	0	50'339	127'757	150'619	167'505	-16'886
Soulce	32'336	188'640	56'022	159'926	-31'136	406'951	-67'068	-415'637	-9'846	339'880	-349'726
Soyhières	327'682	1'097'817	381'298	289'107	389'856	390'867	310'011	130'006	1'408'847	1'907'797	-498'950
Undervelier	48'155	-9'563	92'159	0	4'938	0	18'152	142'070	163'404	132'507	30'897
Vellerat	39'166	0	51'993	0	-10'039	8'874	-28'324	27'831	52'796	36'705	16'091
Vermes	164'816	-48'560	108'171	-104'134	37'507	-68'917	50'366	47'229	360'860	-174'382	535'242
Vicques	269'781	996'781	85'694	736'791	821'418	-77'628	611'580	251'172	1'788'473	1'907'116	-118'643
Total	11'863'105	11'318'643	8'219'250	15'412'577	6'314'379	13'377'467	15'102'945	15'964'840	41'499'679	56'073'527	-14'573'848

Franches-Montagnes	2009		2010		2011		2012		total		Financement
	autofin.	invest.	autofin.	invest.	autofin.	invest.	autofin.	invest.	autofin.	invest.	
Le Bémont	183'807	9'666	140'730	167'846	118'745	12'082	131'919	0	575'201	189'594	385'607
Les Bois	1'113'792	187'345	562'695	51'635	340'476	1'197'450	52'972	2'693'384	2'069'935	4'129'814	-2'059'879
Les Breuleux	1'847'142	5'614	1'342'158	470'752	1'751'822	183'209	1'085'701	134'707	6'026'823	794'282	5'232'541
La Chaux-des-Brlx	37'660	0	298'342	0	-114'825	0	-5'292	-35'690	215'885	-35'690	251'575
Les Enfers	139'903	72'350	67'770	0	36'954	53'343	-1'567	13'608	243'060	139'301	103'758
Les Genevez	104'706	40'187	302'644	118'826	270'248	212'267	236'610	697'877	914'208	1'069'157	-154'949
Lajoux	115'485	-76'115	275'381	-6'623	165'126	58'195	202'340	19'000	758'332	-5'543	763'875
Montfaucon	432'124	449'497	-30'425	-137'760	131'998	1'039'227	71'740	2'538'497	605'437	3'889'461	-3'284'024
Muriaux	382'341	96'000	837'857	140'503	-114'876	60'765	90'665	94'360	1'195'987	391'628	804'359
Le Noirmont	925'454	571'767	566'066	1'433'907	1'195'046	4'398'290	1'525'336	-287'485	4'211'902	6'116'479	-1'904'576
Saignelégier	1'429'005	464'823	210'440	2'826'020	340'699	1'700'624	98'149	896'240	2'078'293	5'887'707	-3'809'413
Saint-Brais	81'621	38'680	-28'221	13'067	39'394	6'844	140'996	179'570	233'790	238'161	-4'371
Soubey	107'221	0	35'173	0	106'188	106'046	367'173	0	615'755	106'046	509'709
Total	6'900'261	1'859'814	4'580'610	5'078'173	4'266'995	9'028'342	3'996'742	6'944'068	19'744'609	22'910'397	-3'165'788

Porrentruy	2009		2010		2011		2012		total		Financement
	autofin.	invest.	autofin.	invest.	autofin.	invest.	autofin.	invest.	autofin.	invest.	
Alle	597'978	845'430	246'051	858'056	223'131	228'216	55'417	256'139	1'122'577	2'187'841	-1'065'264
La Baroche	753'342	144'873	-93'144	215'504	99'621	-43'617	246'124	292'645	1'005'943	609'405	396'538
Basse-Allaine	1'079'663	514'721	163'084	474'813	160'357	265'053	219'704	14'565	1'622'808	1'269'152	353'656
Beurnevésin	158'672	5'265	10'965	-7'678	108'313	47'960	-25'014	0	252'936	45'547	207'389
Boncourt	721'909	735'914	1'115'853	207'634	332'382	412'007	2'514'774	1'966'826	4'684'918	3'322'381	1'362'537
Bonfol	15'423	-29'886	184'224	63'032	69'154	9'927	192'074	-54'575	460'875	-11'502	472'377
Bressaucourt	314'942	-207'164	340'249	96'752	109'031	37'901	47'727	68'441	811'949	-4'070	816'019
Bure	241'325	300	163'037	798'600	212'901	289'928	126'465	98'170	743'728	1'186'998	-443'270
Clos du Doubs	1'016'248	522'220	240'437	794'716	433'990	-319'789	74'682	358'477	1'765'357	1'355'624	409'733
Coeuve	150'516	113'613	33'392	111'556	-73'214	-113'260	28'826	-56'566	139'520	55'343	84'177
Cornol	-43'173	1'124'140	-567'656	981'769	742'993	-174'283	619'795	51'813	751'959	1'983'439	-1'231'480
Courchavon	83'594	178'667	239'856	74'855	166'967	4'422	327'421	-135'272	817'838	122'672	695'166
Courgenay	218'036	2'251'000	113'959	-20'743	468'455	301'792	605'098	418'056	1'405'548	2'950'105	-1'544'557
Courtedoux	311'281	-8'895	383'144	43'677	493'454	57'841	103'141	319'749	1'291'020	412'372	878'648
Damphreux	33'124	81'331	-40'893	18'788	15'550	-51'711	20'590	0	28'371	48'408	-20'037
Fahy	120'200	0	33'474	73'599	266'824	2'824	46'030	2'916	466'528	79'339	387'189
Fontenais	194'301	42'086	318'091	-107'854	219'112	103'841	-28'159	482'522	703'345	520'595	182'750
Grandfontaine	166'470	424'038	134'386	20'326	231'795	56'357	57'051	-15'304	589'702	485'417	104'285
Haute-Ajoie	139'872	1'278'414	799'005	1'261'139	813'343	372'387	528'750	682'389	2'280'970	3'594'329	-1'313'359
Lugnez	-29'967	0	56'952	0	67'662	0	23'575	0	118'222	0	118'222
Porrentruy	2'203'562	1'820'876	940'610	-595'042	1'046'302	816'067	2'408'770	2'270'240	6'599'244	4'312'141	2'287'103
Rocourt	77'914	49'935	27'393	25'462	-21'000	100'976	-22'548	50'720	61'759	227'093	-165'334
Vendlincourt	117'012	-205'675	82'911	831'967	-89'142	-70'478	92'429	-22'941	203'210	532'873	-329'663
Total	8'642'244	9'681'203	4'925'380	6'220'928	6'097'981	2'334'361	8'262'722	7'049'010	27'928'327	25'285'502	2'642'825

Commentaires :

Ci-après, une vue d'ensemble des totaux pour les trois districts, de 2009 à 2012.

Districts	Autofinancement	Investissement	Financement
Delémont	41'499'679	56'073'527	-14'573'848
Franches-Montagnes	19'744'609	22'910'397	-3'165'788
Porrentruy	27'928'327	25'285'502	2'642'825
Totaux	89'172'615	104'269'426	-15'096'811

Lors de la période 2009 à 2012, seul le district de Porrentruy a disposé d'un financement suffisant pour couvrir ses investissements.

Il est intéressant de constater que ce même district a enregistré une diminution de son endettement de Fr. 6'241'039.– durant la même période.

Le district des Franches-Montagnes enregistre une augmentation de son endettement de Fr. 5'712'673.– alors que ses investissements s'élèvent à Fr. 22'910'397.–.

Et le district de Delémont enregistre une augmentation de son endettement de Fr. 12'284'453.– alors que ses investissements s'élèvent à Fr. 56'073'527.–.

Remarque :

Il est important que les autorités communales utilisent ces données à l'avenir en vue de réduire l'endettement communal.

5.3. *Le degré d'autofinancement*

Le degré d'autofinancement détermine la part des revenus affectée au financement net des nouveaux investissements. Un degré inférieur à 100% est l'indice d'une augmentation de l'endettement; un degré supérieur à 100% est l'indice du désendettement. Des valeurs situées entre 70 et 100% sont l'indice d'une augmentation de l'endettement supportable.

Lorsqu'il est positif et inférieur à 100%, le degré d'autofinancement mesure la part des investissements nets qu'une collectivité peut financer par ses propres moyens, c'est-à-dire sans avoir recours à l'emprunt et/ou à la réalisation d'une partie de ses actifs financiers. Plus cette part est importante, meilleure est l'autonomie financière d'une commune.

Afin de circonscrire les intérêts passifs dans un cadre économiquement supportable, les concepteurs du modèle de compte (voir chapitre 3.1) recommandent aux communes de maintenir un autofinancement autour des 60 à 70%.

Tableau N° 13 : Evolution du degré d'autofinancement des communes (2010 – 2012)

Degré d'autofinancement	2010	2011	2012
Revenus du compte de fonctionnement	281'372'368	292'328'873	300'656'633
-Charges du compte de fonctionnement	284'242'040	294'608'993	302'482'867
+Dépréciations/amortissements	20'534'932	23'139'260	27'638'522
+Constitutions de réserves	6'457'848	4'006'740	5'372'549
-Prélèvements dans les réserves	5'605'279	8'151'273	3'240'819
=Autofinancement	18'517'829	16'714'607	27'944'018
Dépenses d'investissements	47'845'684	42'238'047	46'545'185
-Recettes d'investissements	19'261'191	17'155'175	15'244'455
=Investissements nets	28'584'493	25'082'872	31'300'730
Degré d'autofinancement	64.78	66.64	89.28

Pour rappel, le degré d'autofinancement est calculé de la manière suivante :

Autofinancement x 100 ----- Investissements nets	=	Degré d'autofinancement
--	---	--------------------------------

Selon la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales, un degré d'autofinancement de :

- Moins de 0% est considéré comme très mauvais
- de 0% à 60% est considéré comme insuffisant
- de 60% à 80% est considéré comme suffisant (à court terme)
- de 80 à 100% est considéré comme bien
- plus de 100% est considéré comme très bien

Remarque :

On constate une nette amélioration lors du bouclage des comptes 2012 de l'ensemble des communes jurassiennes : le degré d'autofinancement s'élève à 89.28. En d'autres termes, il est passé de « suffisant à court terme » à « bien » (106.49% lors de l'exercice 2009). Cependant, un taux inférieur à 100% ne devrait pas dépasser les 2 années consécutives.

Catégories de communes	Degré d'autofinancement
< 200 habitants	-4.63%
201 à 500 habitants	47.17%
501 à 1'000 habitants	159.86%
1'001 à 2'000 habitants	193.94%
2'001 à 3'000 habitants	106.84%
> 3'000 habitants	90.80%

Commentaires :

- Dans la catégorie <200 habitants, seule la commune de Ederswiler possède un degré d'autofinancement positif. Il est à noter que les communes de Beurnevésin, Soubey, Damphreux et Lugnez n'ont pas effectué d'investissements, ce qui porte le degré d'autofinancement à 0%.

Le degré d'autofinancement pour cette catégorie de communes est considéré comme très faible, -4.63% et indique que les engagements courants sont financés par l'emprunt.

- Dans la catégorie 201 – 500 habitants, les communes de Bourrignon, Courchavon, Grandfontaine, Movelier, Courchapoix et Châtillon ont un degré d'autofinancement négatif. Seule la commune de Le Bémont n'a pas effectué d'investissements.

Le degré d'autofinancement pour cette catégorie de communes est considéré comme insuffisant, soit 47.17%, il indique une forte augmentation de l'endettement.

- Dans la catégorie 501 – 1'000 habitants, les communes de Vendlincourt, Bonfol et Coeuve ont un degré d'autofinancement négatif. Seule la commune de Rossemaison n'a pas effectué d'investissements.

Le degré d'autofinancement pour cette catégorie de communes est considéré comme très bon, soit 159.86 %. Il indique une diminution de l'endettement.

- Dans la catégorie 1'001 – 2'000 habitants, les communes de Fontenais, Courfaivre et Le Noirmont ont un degré d'autofinancement négatif. Toutes les communes ont effectué des investissements.

Le degré d'autofinancement pour cette catégorie de communes est considéré comme excellent, soit 193.94% et indique une forte diminution de l'endettement.

- Dans la catégorie 2'001 – 3'000 habitants, aucune commune sur 4 n'a un degré d'autofinancement négatif et toutes les communes ont effectué des investissements.

Le degré d'autofinancement pour cette catégorie de communes est considéré comme très bon, soit 106.84% et indique une diminution de l'endettement.

- Dans la catégorie >3'000 habitants, aucune commune sur 4 n'a un degré d'autofinancement négatif et toutes les communes ont effectué des investissements.

Le degré d'autofinancement pour cette catégorie de communes est considéré comme bon, soit 90.80% et indique une augmentation de l'endettement raisonnable.

Remarque :

On notera que dans la catégorie de communes avec le plus fort degré d'autofinancement, soit la catégorie 1'001 à 2'000 habitants, une commune se distingue par un degré d'autofinancement de plus de 1'500%.

Sans cette commune, le degré d'autofinancement s'élèverait à 77.91% et serait considéré comme suffisant à court terme. Il indiquerait une augmentation de l'endettement.

Cela confirme la nécessité de prendre en compte les 4 ou 5 derniers exercices afin d'effectuer une moyenne du degré d'autofinancement.

5.4. La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement caractérise la capacité, respectivement la marge financière, dont dispose une commune pour ses investissements. Une part inférieure à 10% est l'indice d'une faible capacité d'investissement. Les valeurs supérieures à 20% sont l'indice d'une bonne capacité d'investissement.

La capacité d'autofinancement indique la part des recettes structurelles de fonctionnement disponibles pour financer directement les investissements (produits du compte de fonctionnement, sans les imputations internes, les prélèvements sur les réserves, les financements spéciaux et les recettes conjoncturelles). Cet indicateur procède d'un choix quant à l'utilisation de la marge d'autofinancement. Cet indicateur renseigne sur le potentiel d'autofinancement d'une commune. Plus il est élevé, plus cette dernière dispose d'une large manœuvre financière.

Une valeur négative traduit une situation financière problématique. La commune devrait, en effet, s'endetter pour couvrir les charges de fonctionnement, ce qui est contraire à la règle de l'équilibre budgétaire. Dans une telle situation, une réflexion quant au niveau tant de la quotité d'impôt que des prestations, devient incontournable.

Un résultat positif est signe d'une capacité d'autofinancement qu'il faut cependant interpréter avec précaution. L'équipement de la collectivité locale devrait être pris en considération. Une commune qui accumule du retard dans la réalisation ou le renouvellement des infrastructures locales ou intercommunales devrait avoir une capacité d'autofinancement supérieure à celle d'une collectivité ayant fait un effort normal.

Pour rappel, la capacité d'autofinancement est calculée de la manière suivante :

Autofinancement X 100	=	Capacité d'autofinancement

Revenus		

Tableau N° 14 : Evolution de la capacité d'autofinancement des communes (2010 – 2012)

Capacité d'autofinancement	2010	2011	2012
Autofinancement	18'517'829	16'714'607	27'904'018
Revenus du compte de fonctionnement	281'372'368	292'328'873	300'656'633
-Prélèvements dans les réserves	5'605'279	8'151'273	3'240'819
-Imputations internes	8'562'158	9'701'505	11'268'733
=Revenus	267'204'931	274'476'095	286'147'081
Capacité d'autofinancement	6.93	6.09	9.77

Selon la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales, une capacité d'autofinancement de :

- Moins de 10% est considéré comme mauvaise
- de 10% à 20% est considéré comme moyenne à bonne
- plus de 20% est considéré comme très bonne

Remarques :

Depuis trois années maintenant, la capacité d'autofinancement des communes ne dépasse pas les 10%, qui est considérée comme mauvaise (10.07% lors de l'exercice 2009) et signifie une faible marge de manœuvre pour les investissements. Un taux inférieur à 10% ne devrait pas dépasser deux années consécutives.

Pour comparaison, lors de l'exercice 2009, seulement trois communes avaient une capacité d'autofinancement négative, 34 communes entre 0 et 10% et 27 communes une capacité d'autofinancement supérieure à 10%.

On constate également que 45 communes (44 en 2011) ont une capacité d'autofinancement qualifiée de très mauvaise à mauvaise, soit 11 communes ayant une capacité d'autofinancement négative et 34 communes ayant une capacité d'autofinancement inférieure à 10%.

Par conséquent, les communes de Vellerat, La Chaux-des-Breuleux, Mettembert, Beurnevésin, Les Enfers, Rocourt, Bourrignon, Movelier, Châtillon et Montsevelier ont une capacité d'autofinancement négative et se situent dans les catégories de communes de moins de 1'000 habitants. Elles devraient réfléchir quant au niveau tant de leur quotité d'impôt que de leurs prestations, tout investissement leur étant pratiquement impossible. Fontenais, commune de plus de 1'000 habitants, touchée également par une capacité d'autofinancement négative en 2012, doit toutefois relativiser dans la mesure où ce constat est extraordinaire.

A contrario, les communes de Ederswiler, Soubey, Saint-Brais, Courchavon, Les Genevez, Rossemaison, Boécourt, Cornol, Haute-Ajoie, Glovelier, Boncourt, Develier, Les Breuleux, Le Noirmont, Vicques, Courtételle, Courrendlin, Courroux et Delémont qui ont une capacité d'autofinancement supérieure à 10% peuvent effectuer des investissements, dans les limites du disponible financier, sans augmenter leur endettement tout en maîtrisant leur charge financière et leur fonctionnement.

Catégories de communes	Capacité d'autofinancement
< 200 habitants	3.12%
201 à 500 habitants	5.74%
501 à 1'000 habitants	7.88%
1'001 à 2'000 habitants	9.33%
2'001 à 3'000 habitants	10.01%
> 3'000 habitants	7.90%

Commentaires :

- Dans la catégorie de communes <200 habitants, les communes de Vellerat, La Chaux-des-Breuleux, Mettembert, Beurnevésin, Les Enfers et Rocourt ont une capacité d'autofinancement négative, les communes de Dampfreux et Lugnez entre 0 et 10% et les communes de Ederswiler et Soubey supérieure à 10%.
- Dans la catégorie de communes 201 – 500 habitants, les communes de Bourrignon, Movelier et Châtillon ont une capacité d'autofinancement négative, les communes de Soulce, Saulcy, Undervelier, Vermes, Le Bémont, Fahy, Grandfontaine, Pleigne, Rebeuvelier, Courchapoix, Bressaucourt, Corban, Muriaux et Soyhières entre 0 et 10% et les communes de Saint-Brais et Courchavon supérieure à 10%.
- Dans la catégorie de communes 501 – 1'000 habitants, la commune de Montsevelier a une capacité d'autofinancement négative, les communes de Mervelier, Vendlincourt, Montfaucon, Bonfol, Bure, Lajoux, Coeuve et Courtedoux entre 0 et 10% et les communes de Les Genevez, Rossemaison, Boécourt, Cornol et Haute-Ajoie supérieure à 10%.
- Dans la catégorie de communes 1'001 – 2'000 habitants, la commune de Fontenais a une capacité d'autofinancement négative, les communes de Les Bois, La Baroche, Basse-Allaine, Clos du Doubs, Courfaivre et Alle entre 0 et 10% et les communes de Glovelier, Boncourt, Develier, Les Breuleux, Le Noirmont et Vicques supérieure à 10%.
- Dans la catégorie de communes 2'001 – 3'000 habitants, aucune commune n'a de capacité d'autofinancement négative, les communes de Courgenay et Saignelégier entre 0 et 10% et les communes de Courtételle et Courrendlin supérieure à 10%.
- Dans la catégorie de communes >3'000 habitants, aucune commune n'a de capacité d'autofinancement négative, les communes de Bassecourt et Porrentruy entre 0 et 10% et les communes de Courroux et Delémont supérieure à 10%.

Remarque :

Il faut constater que 45 communes n'auront d'autre choix, à court terme, que d'effectuer une réflexion afin d'éviter qu'elles ne s'endettent pour financer leurs dépenses courantes, qu'elles ne tombent dans une spirale d'endettement et perdent leur marge de manœuvre budgétaire.

5.5. L'endettement brut par rapport aux revenus

L'endettement brut par rapport aux revenus est un indicateur financier. Il mesure en pourcentage la part des revenus nécessaire à l'amortissement intégral de la dette brute.

Un endettement supérieur à 200% est considéré comme critique; les valeurs de 100% ou inférieures sont considérées comme bonnes.

L'endettement brut par rapport aux revenus est calculé de la manière suivante :

Dette brut X 100 ----- Revenus	=	Endettement brut par rapport aux revenus
--------------------------------------	---	---

Tableau N° 15 : Dette brute par rapport aux revenus 2012

Dette brute par rapport aux revenus	2012
Total des dettes brutes	533'581'348
Revenus	286'147'081
En %	186.47%

Remarque :

Comme mentionné ci-dessus, un endettement supérieur à 200% est considéré comme critique. On constate que l'ensemble des communes jurassiennes n'est pas loin de ce seuil avec 186.47%.

A titre d'information, les pourcentages 2008 à 2011 étaient les suivants :

- 2008 191.50%
- 2009 192.00%
- 2010 195.70%
- 2011 192.40%

L'exercice 2012, avec 186.47%, est le moins mauvais depuis 2008. Toutefois, il convient de prendre conscience que le seuil critique des 200% est régulièrement frôlé.

Cet indicateur démontre bien que l'endettement de l'ensemble des communes jurassiennes est trop élevé. Depuis plus de 5 ans maintenant, la situation de l'endettement communal brut est considérée comme critique.

Une réflexion doit être menée sans attendre quant à la problématique de l'endettement des communes jurassiennes, tant par elles-mêmes que par le Service des communes dans les décisions d'accorder ou non de nouveaux crédits aux communes par le biais d'approbations.

Afin d'effectuer une comparaison, le tableau ci-dessous compare le canton du Jura avec les autres cantons suisses.

Tableau N° 16 : Comparaison de l'endettement moyen des communes entre cantons pour l'exercice 2011.

Canton	Endettement brut par rapport aux revenus
Argovie	37.00%
Thurgovie	51.90%
Soleure	58.50%
Zürich	62.60%
Bâle Campagne	75.00%
Valais	77.30%
Appenzell (AR)	81.70%
Grisons	86.40%
Uri	89.90%
Glaris	91.60%
Berne	94.50%
Fribourg	95.50%
Obwald	97.10%
Saint-Gall	102.40%
Bâle Ville	107.60%
Genève	112.60%
Vaud	117.50%
Tessin	134.70%
Neuchâtel	147.50%
Jura	192.40%

Le tableau ci-dessus ne comporte que 20 cantons sur 26, certains cantons ne calculent pas cet indicateur financier.

Remarque :

Depuis de nombreuses années, les communes jurassiennes sont en queue de peloton avec des valeurs qui ne se situent pas en-dessous de 187.6 (en 2007) ce qui est considéré comme mauvais.

En application du Décret sur l'administration financière des communes il doit être rappelé l'obligation pour les communes de se doter d'un plan financier.

Catégories de communes	Dettes brutes sur revenus
< 200 habitants	115.23%
201 à 500 habitants	161.66%
501 à 1'000 habitants	209.72%
1'001 à 2'000 habitants	198.08%
2'001 à 3'000 habitants	206.30%
> 3'000 habitants	191.89%

Selon la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales, un endettement brut par rapport aux revenus de :

- | | |
|------------------|------------------------------|
| ➤ Moins de 50% | est considéré comme très bon |
| ➤ de 51% à 100% | est considéré comme bon |
| ➤ de 101% à 150% | est considéré comme moyen |
| ➤ de 151% à 200% | est considéré comme mauvais |
| ➤ plus de 201% | est considéré comme critique |

Remarque :

Dans le tableau ci-dessus, l'ensemble des catégories de communes se situe entre 115.23% et 209.72% dont 2 catégories sont supérieures à 200%. Cette situation est qualifiée de critique.

Commentaires :

- Dans la catégorie de communes <200 habitants, la commune de Ederswiler a un endettement brut par rapport aux revenus le plus élevé avec 224.44%. La commune des Enfers a l'endettement brut par rapport aux revenus le plus bas avec 3.38%.
- Dans la catégorie de communes 201 – 500 habitants, la commune de Soulce a un endettement brut par rapport aux revenus le plus élevé avec 352.31%. La commune de Muriaux a l'endettement brut par rapport aux revenus le plus bas avec 8.88%.
- Dans la catégorie de communes 501 – 1'000 habitants, la commune de Montfaucon a un endettement brut par rapport aux revenus le plus élevé avec 378.81%. La commune de Montsevelier a l'endettement brut par rapport aux revenus le plus bas avec 104.31%.
- Dans la catégorie de communes 1'001 – 2'000 habitants, la commune de Fontenais a un endettement brut par rapport aux revenus le plus élevé avec 303.90%. La commune de Boncourt a l'endettement brut par rapport aux revenus le plus bas avec 77.59%.

- Dans la catégorie de communes 2'001 – 3'000 habitants, la commune de Saignelégier a un endettement brut par rapport aux revenus le plus élevé avec 245.59%. La commune de Courtételle a l'endettement brut par rapport aux revenus le plus bas avec 112.79%.
- Dans la catégorie de communes >3'000 habitants, la commune de Courroux a un endettement brut par rapport aux revenus le plus élevé avec 248.16%. La commune de Porrentruy a l'endettement brut par rapport aux revenus le plus bas avec 151.37%.

5.6. Interprétation des indicateurs

Les différences existant sur le plan des structures, de l'exécution des tâches, des investissements et de la tenue de la comptabilité compliquent les comparaisons entre communes sur la seule base des indicateurs. Voici deux exemples de difficultés rencontrées lors de l'interprétation des indicateurs dans le cadre de comparaisons entre communes :

- Une commune peut investir à charge du compte de fonctionnement (plutôt que du compte des investissements) jusqu'à concurrence du montant de la compétence financière du conseil communal fixé par le règlement d'organisation. C'est ainsi qu'une commune dont l'exécutif a une compétence financière de Fr. 10'000.- peut imputer des investissements jusqu'à ce montant à son compte de fonctionnement. Si le conseil communal d'une commune voisine dont le nombre d'habitants est similaire a une compétence nettement inférieure, les comptes et les indicateurs des deux communes ne sont de fait plus comparables pour cet unique motif.
- Une commune, siège d'une école secondaire ou d'une autre institution régionale exigeant d'importants capitaux, aura probablement des quotités de la charge des intérêts et de la charge financière plus élevées que les communes affiliées par contrat.

L'analyse des indicateurs doit porter sur plusieurs années. Une analyse limitée à un seul exercice peut en effet conduire à des conclusions erronées, étant donné que, dans les petites communes en particulier, le volume des investissements est susceptible de varier fortement d'une année à l'autre.

La classification des valeurs des indicateurs suivants peut être admise pour une commune de grandeur moyenne (+1'000 habitants) :

Si les investissements des syndicats sont financés directement par les communes membres et que les investissements communaux d'une durée d'utilisation de plusieurs années dépassant Fr. 50'000.- sont portés au compte des investissements:

- Un degré d'autofinancement inférieur à 60% pendant plusieurs exercices conduit nécessairement à un endettement élevé. Avec une valeur située entre 80% et 100%, l'endettement peut être considéré comme supportable. A long terme, l'objectif devrait être un degré d'autofinancement de 100%.
- Une capacité d'autofinancement négative est à éviter absolument. En effet, elle signifie que les dépenses de consommation du compte de fonctionnement sont financées par l'emprunt. Une valeur entre 0% et 10% est qualifiée de faible; elle est suffisante entre 11% et 14%, bonne entre 15% et 18% et très bonne au-delà de 19%.

6. Péréquation financière

6.1. Définition

La péréquation financière a pour but de permettre aux communes de disposer des ressources nécessaires pour accomplir leurs tâches sans devoir appliquer une fiscalité trop lourde. C'est un système subsidiaire.

Elle instaure une solidarité entre les communes dans les secteurs d'activité où les charges sont partagées entre les communes et l'Etat (péréquation indirecte).

La péréquation financière a aussi comme avantage d'atténuer les disparités importantes dans les ressources des communes (péréquation directe).

En application de l'article 2, alinéa 2 de la Loi concernant la péréquation financière (RSJU 651), les mesures de la péréquation financière sont prises dans le cadre des moyens financiers disponibles, de l'intérêt général prépondérant de l'ensemble du canton et d'une gestion administrative et financière communale économe et efficiente.

La péréquation financière directe vise à réduire les disparités de ressources entre les communes par l'allocation de moyens financiers aux communes ayant le moins de ressources et la compensation des charges structurelles.

Le mode de calcul de la péréquation financière est basé sur l'indice en % des ressources par habitant (voir définition au point 6.3.).

Les communes dont l'indice de ressources est supérieur à la moyenne de l'ensemble des communes alimentent le fonds de péréquation financière en fonction de leur écart des ressources, d'un coefficient progressif, du revenu fiscal harmonisé moyen par habitant de l'ensemble des communes et de leur population.

Les communes dont l'indice des ressources est inférieur à la moyenne, mais proche de celle-ci, appartiennent à la "zone neutre". Les communes de la zone neutre n'alimentent pas le fonds de péréquation financière et n'en bénéficient pas.

Seules les communes dont l'indice des ressources est inférieur à la zone neutre bénéficient des prestations du fonds de péréquation financière visant à réduire les disparités.

La réduction des disparités correspond à la différence entre l'indice des ressources de la commune et un indice qui tient compte du niveau de la dotation minimale, de la limite inférieure de la zone neutre, de la population de la commune et du revenu fiscal harmonisé moyen par habitant de l'ensemble des communes.

La dotation minimale est une allocation de moyens permettant d'atteindre la limite d'indice des ressources que les prestations du fonds de péréquation financière assurent à chaque commune.

Les prestations du fonds de péréquation financière sont dégressives pour les communes qui verraient leur quotité générale d'impôt être inférieure à la quotité générale moyenne si les prestations leur étaient versées en plein. La dégressivité concerne également les communes qui se trouvent au-dessous de la limite de la dotation minimale.

6.2. Revenu fiscal harmonisé (RH)

Le revenu fiscal harmonisé (RH) équivaut au rendement net des recettes fiscales ordinaires, divisé par la quotité ordinaire de la commune et multiplié par la quotité ordinaire moyenne pondérée de l'ensemble des communes. C'est sur ces critères que sont déterminés les indices en % des ressources par habitant utiles au calcul de la péréquation financière.

Cette procédure évite les éventuels comportements stratégiques dans le but d'influencer les flux péréquatifs via la fixation de la quotité communale ordinaire.

Tableau N° 17 : Evolution du revenu fiscal harmonisé des communes, par district.

District de Delémont

Communes	2009	2010	2011	2012
Bassecourt	7'981'616	7'009'209	7'025'995	7'257'030
Boécourt	5'312'272	2'063'781	2'304'460	2'419'636
Bourrignon	424'521	466'573	490'538	481'471
Châtillon	895'255	864'870	889'695	865'985
Corban	823'251	758'983	705'859	863'598
Courchapoix	797'958	725'297	761'365	776'727
Courfaivre	2'728'756	2'727'699	2'929'450	2'893'392
Courrendlin	5'513'457	5'102'149	5'383'508	5'300'407
Courroux	6'466'580	6'252'605	6'612'511	6'537'399
Courtételle	5'848'289	6'090'243	6'241'331	6'926'821
Delémont	33'616'978	35'490'234	37'698'556	38'996'073
Develier	3'452'146	3'096'005	3'077'179	3'315'449
Ederswiler	203'586	207'354	209'765	235'429
Glovelier	2'799'290	2'651'311	2'623'597	3'394'347
Mervelier	875'903	891'977	871'446	905'358
Mettembert	134'240	94'192	158'234	148'395
Montsevelier	738'046	736'225	731'180	752'758
Movelier	700'932	726'280	770'524	615'795
Pleigne	608'994	632'800	661'156	657'898
Rebeuvelier	872'685	660'023	688'869	641'667
Rossemaison	1'288'421	1'174'011	1'400'707	1'454'460
Saulcy	391'152	365'448	412'145	473'846
Soulce	387'962	400'209	379'619	350'901
Soyhières	1'272'738	1'414'753	1'484'895	1'430'718
Undervelier	464'750	316'810	340'044	311'879
Vellerat	154'267	192'587	134'596	143'809
Vermes	525'440	487'584	493'631	463'453
Vicques	3'370'131	3'416'036	3'630'567	3'669'975
Delémont	88'649'617	85'015'247	89'111'423	92'284'677

District des Franches-Montagnes

Communes	2009	2010	2011	2012
Le Bémont	492'547	563'570	513'869	622'435
Les Bois	3'199'234	2'620'899	2'860'150	2'647'627
Les Breuleux	4'909'583	4'335'819	5'656'532	5'441'283
La Chaux-des-Brlx	128'694	144'832	160'490	157'118
Les Enfers	276'581	261'757	279'888	244'857
Les Genevez	1'376'068	1'485'649	1'513'426	1'641'163
Lajoux	1'339'015	1'606'178	1'561'623	1'671'217
Montfaucon	1'008'311	991'942	1'049'424	1'125'227
Muriaux	1'383'727	1'694'549	1'564'664	1'693'761
Le Noirmont	4'937'586	4'658'204	5'571'538	6'193'136
Saignelégier	6'143'760	5'785'645	6'217'147	6'276'254
St-Brais	327'248	261'407	279'212	368'224
Soubey	242'562	184'602	286'716	308'021
Franches-Montagnes	25'764'917	24'595'052	27'514'679	28'390'323

District de Porrentruy

Communes	2009	2010	2011	2012
Alle	4'126'802	3'746'009	3'732'188	3'840'280
La Baroche	2'188'441	1'947'296	2'062'333	2'241'743
Basse-Allaine	2'456'623	2'474'486	2'447'834	2'347'751
Beurnevésin	212'546	211'262	165'927	219'023
Boncourt	8'844'819	9'553'229	8'524'368	12'325'217
Bonfol	1'393'297	1'410'864	1'381'222	1'440'205
Bressaucourt	727'262	684'819	604'694	701'615
Bure	1'324'412	1'268'625	1'257'650	1'296'063
Clos du Doubs	2'375'861	2'419'147	2'560'083	2'421'775
Coeuve	1'245'104	1'082'789	1'177'975	1'285'585
Cornol	1'707'743	1'700'107	2'437'597	2'452'915
Courchavon	746'940	929'486	820'567	1'002'906
Courgenay	5'332'579	4'947'485	5'226'508	5'340'309
Courtedoux	1'771'192	2'022'526	2'125'734	1'747'524
Dampfreux	293'776	238'827	294'065	293'891
Fahy	849'890	862'390	1'077'723	942'711
Fontenais	3'197'185	3'465'045	3'250'461	3'244'605
Grandfontaine	582'307	680'288	729'135	614'601
Haute-Ajoie	2'074'720	2'729'894	2'536'260	3'028'045
Lugnez	251'788	338'981	288'936	316'784
Porrentruy	18'998'969	18'577'744	19'507'375	20'073'681
Rocourt	286'923	302'818	265'015	297'107
Vendlincourt	1'218'073	1'071'241	1'006'402	1'138'323
Porrentruy	62'207'253	62'556'360	63'480'052	68'612'657

Récapitulation par district

Districts	2009	2010	2011	2012
Delémont	88'649'617	85'015'247	89'111'423	92'284'677
Franches-Montagnes	25'764'917	24'595'052	27'514'679	28'390'323
Porrentruy	62'207'253	62'665'360	63'480'052	68'612'657
Total	176'621'788	172'275'659	180'106'154	189'287'657

Commentaires :

Il est important de signaler que toute comparaison intercantonale s'avère impossible tant les bases de calculs sont différentes.

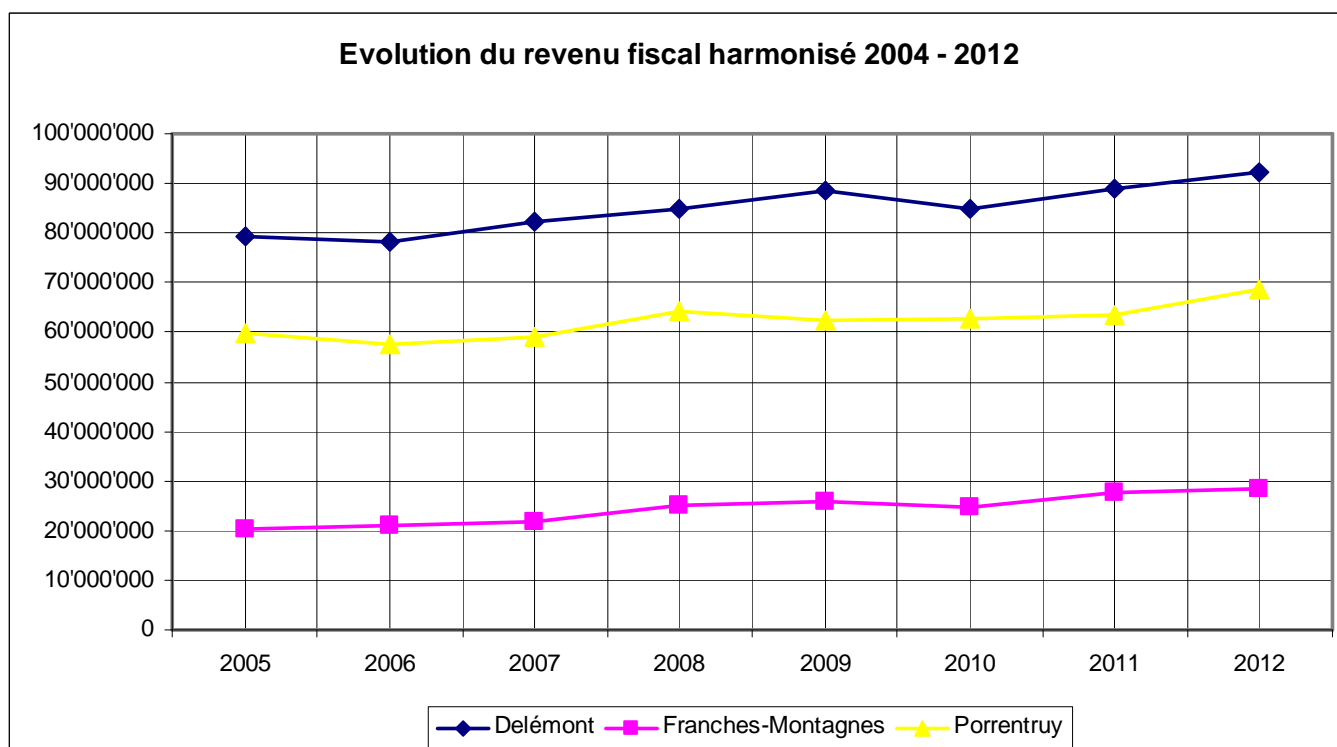
On constate une augmentation de Fr. 12'665'869.– du revenu fiscal harmonisé entre les exercices 2009 et 2012 et ce malgré une diminution de Fr. 4'346'129.– lors de l'exercice 2010.

Le district de Delémont enregistre une augmentation de Fr. 3'635'060.– soit 4.10% durant la période 2009 – 2011.

Durant la même période, le district des Franches-Montagnes enregistre une augmentation de Fr. 2'625'406.– soit 10.19%.

Enfin le district de Porrentruy enregistre une augmentation de Fr. 6'405'404.– soit 10.30%.

Tableau N° 18 : Evolution graphique du revenu fiscal harmonisé par district (2004 – 2012)



6.3. Indice en % des ressources par habitant (IR)

L'indice des ressources (IR) est égal, pour chaque commune, au rapport entre son revenu fiscal harmonisé (RH) par habitant et le revenu fiscal harmonisé moyen par habitant de l'ensemble des communes multiplié par 100. C'est principalement sur la base de l'indice en % des ressources par habitant que sont calculées les contributions en faveur du fonds de péréquation financière et les allocations destinées aux communes.

Tableau N° 19 : Evolution de l'indice des ressources par habitant, par commune et district (2009 – 2012)

District de Delémont

Communes	2009	2010	2011	2012
Bassecourt	93.65	84.12	79.66	77.89
Boécourt	246.91	97.44	103.49	102.47
Bourrignon	59.97	69.89	68.77	66.34
Châtillon	82.45	81.20	78.91	71.80
Corban	67.38	63.77	57.76	70.06
Courchapoix	75.24	69.37	70.24	69.15
Courfaivre	68.04	68.99	71.08	67.77
Courrendlin	88.53	82.79	81.49	76.55
Courroux	83.50	83.83	83.79	78.18
Courtételle	98.78	104.44	101.13	105.57
Delémont	115.19	124.77	126.82	123.76
Develier	101.73	92.35	88.50	89.14
Ederswiler	66.24	72.21	68.38	74.15
Glovelier	93.69	89.73	85.52	106.63
Mervelier	61.86	65.96	61.53	64.39
Mettembert	43.32	30.95	53.36	48.79
Montsevelier	58.36	60.12	55.97	55.41
Movelier	72.08	79.13	79.31	60.89
Pleigne	62.14	66.63	68.60	64.72
Rebeuvelier	90.44	68.43	69.45	62.46
Rossemaison	91.16	85.12	93.18	93.18
Saulcy	60.65	57.72	61.77	68.83
Soulce	60.16	67.67	63.46	55.72
Soyhières	105.69	119.60	118.54	111.02
Undervelier	59.70	43.03	44.78	40.17
Vellerat	79.53	107.50	74.15	75.91
Vermes	62.45	60.39	60.91	56.38
Vicques	77.06	78.68	80.14	76.61
Delémont	97.93	96.14	96.01	94.48

District des Franches-Montagnes

Communes	2009	2010	2011	2012
Le Bémont	59.97	70.23	62.23	73.13
Les Bois	110.04	91.67	96.86	87.27
Les Breuleux	141.73	126.10	156.04	144.22
La Chaux-des-Brlx	63.85	72.86	74.73	67.68
Les Enfers	70.38	63.87	68.43	57.72
Les Genevez	104.04	113.15	111.91	116.94
Lajoux	77.71	95.82	90.23	92.11
Montfaucon	68.53	68.04	69.34	72.58
Muriaux	110.74	141.20	125.16	133.64
Le Noirmont	118.42	114.27	128.42	132.26
Saignelégier	96.62	94.26	95.52	91.88
St-Brais	58.25	48.20	48.33	59.48
Soubey	62.93	50.82	78.98	79.61
Franches-Montagnes	102.94	100.49	107.22	105.66

District de Porrentruy

Communes	2009	2010	2011	2012
Alle	96.24	89.79	86.28	82.86
La Baroche	71.97	66.57	69.24	72.80
Basse-Allaine	73.65	77.26	74.69	69.61
Beurnevésin	58.59	63.30	48.44	61.26
Boncourt	270.27	300.13	260.09	362.58
Bonfol	80.86	84.29	80.88	80.68
Bressaucourt	68.73	65.20	58.55	61.71
Bure	76.75	77.04	73.42	71.75
Clos du Doubs	71.55	77.25	79.10	71.02
Coeuve	72.47	64.69	66.88	68.73
Cornol	75.91	75.63	100.68	95.76
Courchavon	97.21	123.77	107.71	126.13
Courgenay	99.10	93.29	93.82	91.81
Courtedoux	97.51	114.14	114.22	88.51
Dampfreux	69.00	57.93	65.36	62.58
Fahy	93.45	100.11	113.02	95.49
Fontenais	101.04	112.86	102.29	96.49
Grandfontaine	64.03	76.15	78.35	61.75
Haute-Ajoie	81.22	111.57	99.41	114.40
Lugnez	48.28	68.04	55.40	61.84
Porrentruy	113.56	113.34	114.92	112.24
Rocourt	72.08	78.09	66.88	70.03
Vendlincourt	87.59	79.65	71.45	78.14
Porrentruy	101.87	105.54	103.00	105.98

Récapitulation par district (2009 – 2011)

Districts	2009	2010	2011	2012
Delémont	97.93	96.14	96.01	94.48
Franches-Montagnes	102.94	100.49	107.22	105.66
Porrentruy	101.87	105.54	103.00	105.98
*Total	100.00	100.00	100.00	100.00

*(ces calculs sont effectués avec 8 décimales)

Commentaires :

Une commune ne contribue, ni ne bénéficie de la péréquation financière si son indice en % des ressources par habitant se situe entre 90% et 100% (zone neutre).

Ci-dessous, l'indice en % des ressources par habitant (IR):

Catégories de communes	Indice en % des ressources
< 200 habitants	65.96%
201 à 500 habitants	74.15%
501 à 1'000 habitants	85.36%
1'001 à 2'000 habitants	112.25%
2'001 à 3'000 habitants	91.45%
> 3'000 habitants	98.02%

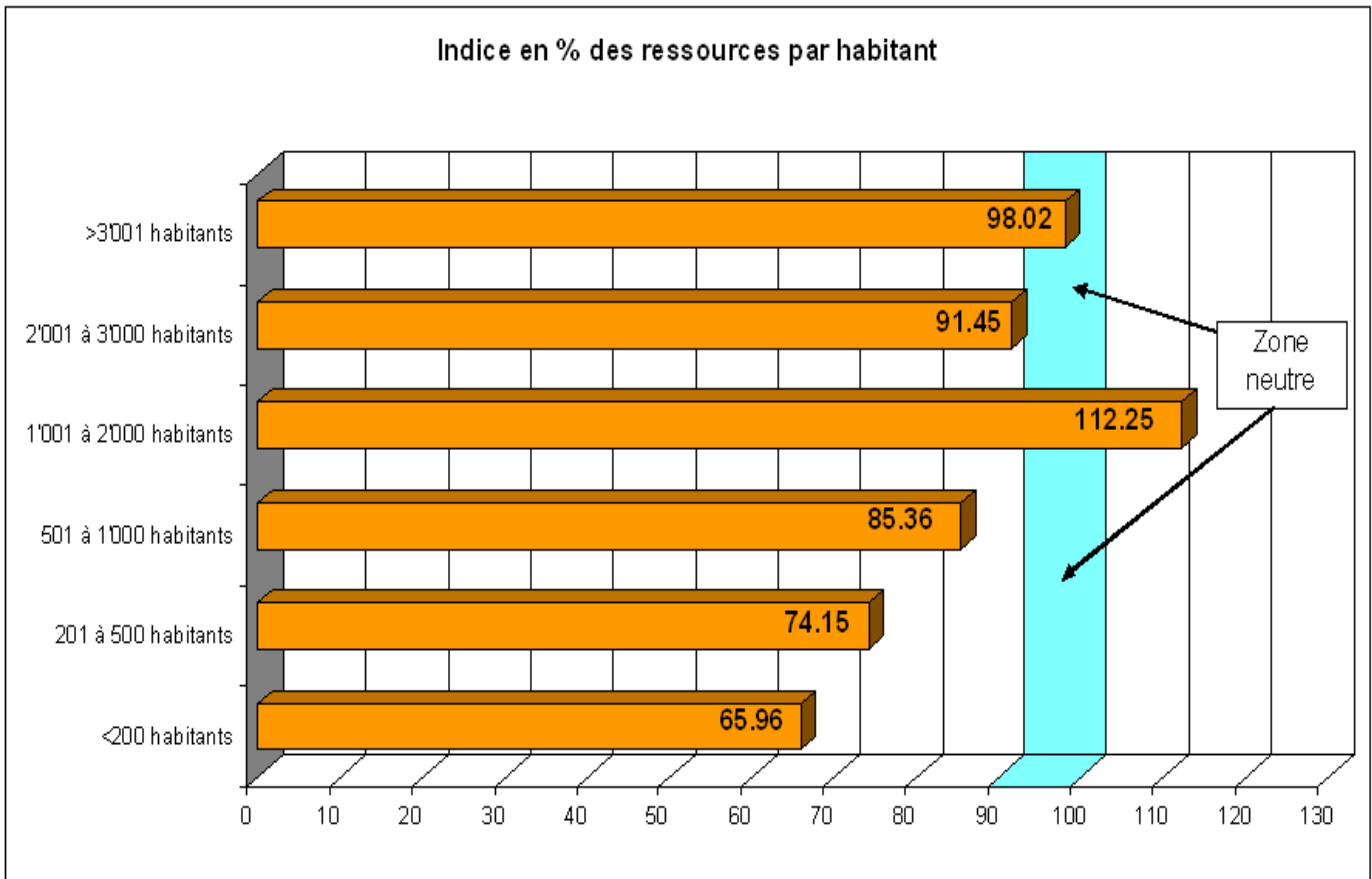
- Les 10 communes de moins de 200 habitants ont un indice en % des ressources par habitant moyen de 65.06%.
- Les 19 communes entre 201 et 500 habitants ont un indice en % des ressources par habitant moyen de 74.15%.
- Les 14 communes entre 501 et 1'000 habitants ont un indice en % des ressources par habitant moyen de 85.36%.
- Les 13 communes entre 1'001 et 2'000 habitants ont un indice en % des ressources par habitant moyen de 112.25%.
- Les 4 communes entre 2'001 et 3'000 habitants ont un indice en % des ressources par habitant moyen de 91.45%.
- Les 4 communes de plus de 3'000 habitants ont un indice en % des ressources par habitant moyen de 98.02%.

Remarques :

La moyenne de 43 communes (<1'000 habitants) se situe en dessous de 85.36% ce qui limite leurs ressources financières.

Sur les 13 communes dont la population se situe entre 1'001 et 2'000 habitants, une commune possède un indice en % des ressources par habitant de 362.58%, soit l'indice le plus élevé des communes jurassiennes.

Tableau N° 20 : Graphique de l'indice en % des ressources par catégories de communes, exercice 2012



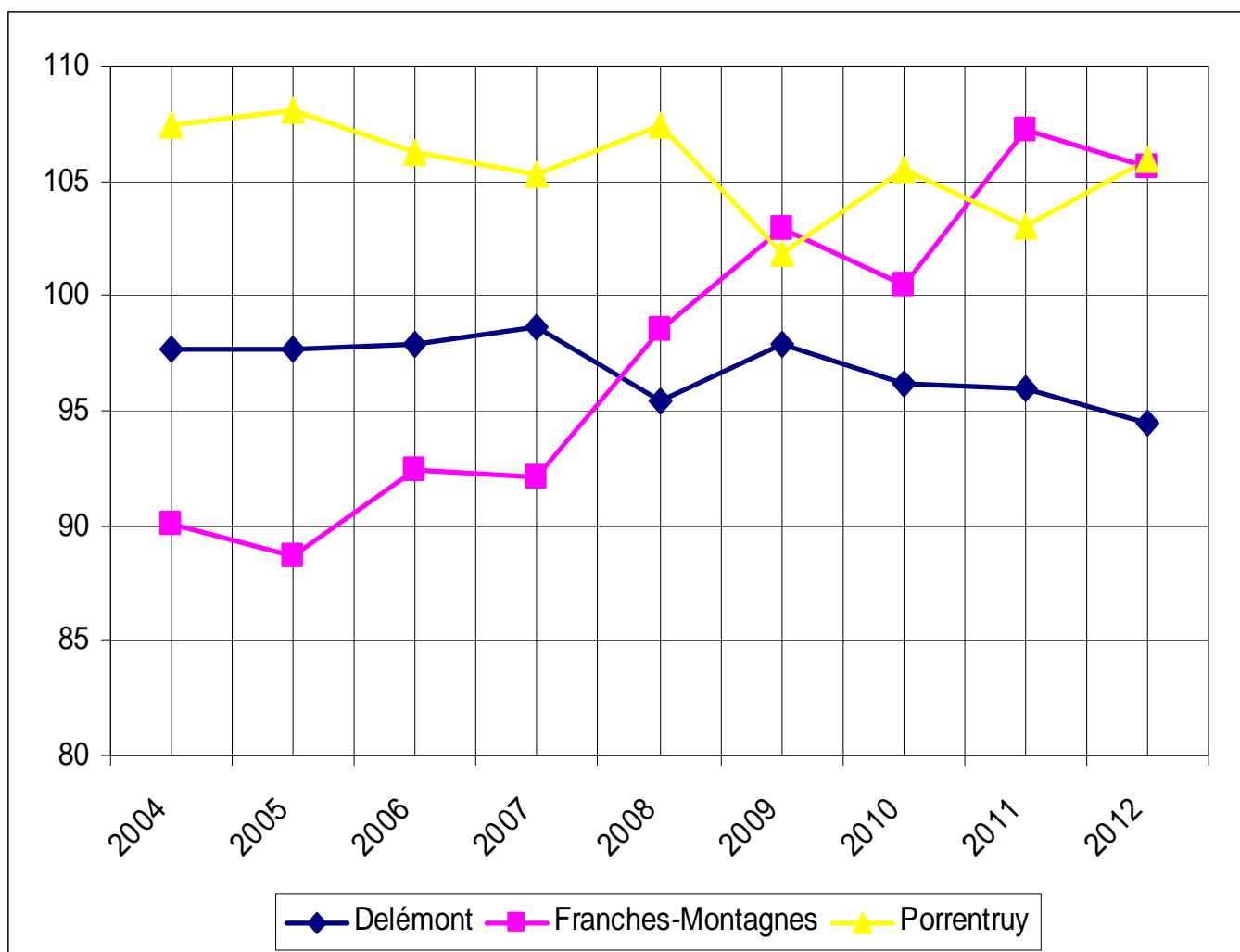
Hormis 2 communes, toutes les communes qui enregistrent un indice en % des ressources de moins de 70% se situent dans la tranche de population entre 0 et 1'000 habitants. On peut en conclure qu'afin de pouvoir bénéficier de ressources permettant au ménage communal de fonctionner normalement, la population ne devrait théoriquement pas se situer en dessous de 1'000 habitants.

A la lecture des chiffres présentés ci-dessus, un nombre important de communes jurassiennes ont un indice en % des ressources par habitant nettement inférieur à la "zone neutre" en particulier en raison de leur densité démographique.

Tableau N° 21 : Evolution de l'indice des ressources par habitant (IR) et par districts (2003 – 2012)

Années	Delémont	Franches-Montagnes	Porrentruy
2003	95.43	88.85	111.19
2004	97.70	90.11	107.39
2005	97.68	88.65	108.06
2006	97.86	92.48	106.29
2007	98.67	92.15	105.28
2008	95.45	98.50	107.41
2009	97.93	102.94	101.87
2010	96.14	100.49	105.54
2011	96.01	107.22	103.00
2012	94.48	105.66	105.98

Tableau N° 22 : Evolution graphique de l'indice des ressources en % par habitant (IR), par districts (2003 – 2012)



6.4. Les communes contributrices ou bénéficiaires

Dans les tableaux ci-dessous, on trouvera la liste des communes contributrices ou bénéficiaires à la péréquation financière directe depuis l'exercice 2005.

Tableau N° 23 : Montants de la péréquation financière versés ou attribués aux communes par district (2005 – 2012)

District de Delémont

Communes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Bassecourt	-61'549	-78'792	-83'233	-47'906	-86'436	-88'291	-121'398	276'640
Boécourt	-58'934	-50'026	-17'707	-42'331	-16'336	-34'586	-1'026'104	-20812
Bourrignon	123'812	232'692	183'737	150'089	184'247	143'321	171'839	107'013
Châtillon	99'694	56'277	72'556	61'876	48'756	54'214	44'347	55'001
Corban	168'803	164'197	242'080	172'352	233'386	215'267	199'065	225'174
Courchapoix	136'473	150'310	136'574	149'746	122'300	101'068	108'340	148'384
Courfaivre	445'329	389'920	382'139	428'029	397'188	474'322	598'989	580'957
Courrendlin	-66'168	-2'174	130'193	141'291	272'372	31'799	-46'801	241'503
Courroux	19'700	-87'205	56'418	-89'091	45'525	128'452	239'879	224'501
Courtételle	-77'730	-83'479	-145'705	-111'856	-146'799	-125'905	-113'001	-131'586
Delémont	-42'164	-265'156	-35'761	-58'134	-260'105	8'760	391'730	-48'807
Develier	61'073	58'744	-47'470	-34'857	-47'006	-49'086	-71'240	-59'002
Ederswiler	19'325	30'772	73'294	58'623	102'231	91'243	96'262	85'198
Glovelier	30'043	123'632	158'460	74'435	177'539	-23'480	-31'919	-22'705
Mervelier	233'490	222'894	215'482	209'514	241'751	245'122	271'945	221'471
Mettembert	28'721	5'431	-3'151	152'555	274'963	86'365	197'702	73'172
Montsevelier	237'254	217'215	293'644	279'786	238'612	302'239	287'548	263'766
Movelier	76'473	131'309	85'249	107'552	179'212	129'722	126'956	69'632
Pleigne	229'254	151'159	108'063	-768	38'267	209'151	198'330	165'114
Rebeuvelier	160'853	104'779	118'151	144'372	132'874	144'626	-10'308	151'694
Rossemaison	-36'792	-18'972	-11'776	-20'447	-20'635	-20'884	-26'976	28'225
Saulcy	128'478	159'235	171'956	136'831	167'249	156'189	145'768	163'080
Soulce	5'903	65'320	136'765	125'781	164'949	152'597	147'646	108'958
Soyhières	156'718	144'740	121'313	141'738	96'117	69'592	-30'760	-49'155
Undervelier	265'674	206'994	198'450	197'441	198'001	221'668	327'471	364'494
Vellerat	18'895	19'502	7'993	11'350	26'881	27'663	14'063	-3'106
Vermes	129'106	120'161	82'528	143'241	217'956	199'451	179'523	189'231
Vicques	289'359	118'052	271'760	213'074	147'207	350'597	367'674	319'483

District des Franches-Montagnes

Communes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Le Bémont	78'653	185'173	114'043	193'284	237'865	216'681	188'433	126'989
Les Bois	235'548	125'297	242'888	65'079	199'880	281'530	-12'063	22'254
Les Breuleux	26'074	25'928	25'522	13'524	-32'940	-118'625	-186'884	-87'230
La Chau-d-Brlx	33'351	25'010	68'602	54'098	39'830	44'524	45'128	30'786
Les Enfers	85'433	62'893	73'816	95'012	121'631	79'572	67'315	86'733
Epauvillers	66'746	90'837	58'014	52'599	Clos du Doubs			
Epiquerez	75'376	45'442	65'816	73'881	Clos du Doubs			
Les Genevez	10'583	-8'476	3'194	1'153	1'882	-15'523	4'701	-9'636
Goumois	21'410	7'224	8'973	8'766	Saignelégier			
Lajoux	110'359	40'600	114'223	96'952	76'105	94'971	176'120	13'047
Montfaucon	196'720	159'226	150'133	162'320	298'087	214'247	262'945	266'387
Montfauvergier	19'429	27'515	13'204	29'371	Montfaucon			
Muriaux	10'627	51'865	140'534	-3'583	5'043	-24'492	-2'315	-55'326
Le Noirmont	22'927	-1'476	-5'716	5'930	-485	-106'948	-63'888	-37'180
Le Peuchapatte	12'949	21'734	3'038	9'570	Muriaux			
Les Pommerats	69'001	77'959	117'400	100'657	Saignelégier			
Saignelégier	41'798	42'395	46'216	41'820	48'741	48'474	48'413	47'775
Saint-Brais	132'255	162'677	171'513	126'739	160'982	134'385	160'536	191'488
Soubey	97'166	48'031	83'176	88'329	96'887	136'696	104'359	140'117

District de Porrentruy

Communes	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Alle	-13'017	-509	-16'171	-16'120	120'662	28'159	-29'392	-21'444
Asuel	-45'797	-34'591	8'522	1'813	La Baroche			
La Baroche	Dès le 1^{er} janvier 2009				323'039	218'941	416'502	499'739
Basse-Allaine	Dès le 1^{er} janvier 2009				306'537	233'734	419'576	311'638
Beurnevésin	50'507	60'894	82'778	49'838	102'522	113'133	89'101	69'812
Boncourt	-4'522'696	-3'034'212	-2'513'138	-1'999'558	-2'008'458	-2'012'003	-2'106'429	-2'271'235
Bonfol	87'867	143'819	47'826	35'694	-11'975	125'376	118'901	70'113
Bressaucourt	149'532	166'938	122'025	167'522	228'842	220'643	160'538	183'816
Buix	66'113	96'850	79'722	109'249	Basse-Allaine			
Bure	28'972	128'218	93'535	148'124	113'275	212'106	168'436	157'002
Charmoille	46'786	82'985	83'708	125'501	La Baroche			
Chevenez	-494	-25'191	-44'320	-84'028	Haute-Ajoie			
Clos du Doubs	Dès le 1^{er} janvier 2009				428'140	492'351	506'098	341'906
Coeuve	245'622	272'832	279'497	268'524	230'604	238'518	225'633	312'782
Cornol	100'075	178'777	213'162	105'582	139'574	-96'755	231'805	237'696
Courchavon	17'036	39'041	11'956	-5'359	-3'291	-6'307	-5'267	-27'481
Courgenay	-17'890	4'971	-20'872	51'195	-24'374	-112'012	-36'887	-36'153
Courtedoux	-9'751	-12'383	-7'315	33'838	90'583	-23'025	-12'451	-41'738
Courtemaîche	155'745	204'290	179'116	117'334	Basse-Allaine			
Dampfreux	60'463	77'176	22'493	83'285	91'650	83'379	66'294	99'004
Damvant	109'985	68'673	100'851	72'481	Haute-Ajoie			
Fahy	-1'513	-1'536	-1'683	-1'607	-1'980	-6'672	-2'790	-2'762
Fontenais	-65'559	-42'709	-54'715	-51'491	-23'323	-25'225	-25'307	-67'308
Fregiécourt	46'594	47'172	44'264	13'688	La Baroche			
Grandfontaine	102'828	153'028	125'405	150'672	164'496	82'119	176'938	94'869
Haute-Ajoie	Dès le 1^{er} janvier 2009				-5'913	269'441	176'553	-32'796
Lugnez	126'086	135'000	126'393	96'356	115'475	110'552	160'882	84'214
Miécourt	3'364	65'088	38'044	83'817	La Baroche			
Montenol	61'361	30'875	37'523	26'328	Clos du Doubs			
Montignez	92'627	88'189	73'539	96'302	Basse-Allaine			
Montmelon	12'774	25'442	60'756	47'577	Clos du Doubs			
Ocourt	73'254	84'496	84'842	73'447	Clos du Doubs			
Pleujouse	27'232	34'093	25'798	56'885	La Baroche			
Porrentruy	-286'483	-197'273	-116'687	-206'031	-149'536	-248'440	-54'093	-45'489
Réclère	135'325	122'066	116'949	119'767	Haute-Ajoie			
Roche d'Or	39'670	34'673	32'891	32'933	Haute-Ajoie			
Rocourt	-861	26'487	27'348	41'108	377	35'333	52'103	35'253
Saint-Ursanne	-303	-1'815	46'804	20'315	Clos du Doubs			
Seleute	45'438	37'315	52'716	30'724	Clos du Doubs			
Vendlincourt	91'857	146'228	155'942	101'351	17'777	70'434	20'718	104'147

Commentaires :

Il ressort de l'analyse des données ci-dessus que, depuis l'exercice 2005, les communes de Boécourt, Courtételle, Boncourt, Fahy, Fontenais et Porrentruy (plus Bassecourt et Rossemaison en 2011) ont continuellement contribué à la péréquation financière.

Classement des communes bénéficiaires ou contributrices par catégorie de communes pour l'exercice 2012 :

Catégories de communes	Bénéficiaire/contributrice en Fr.
< 200 habitants	701'183
201 à 500 habitants	2'210'213
501 à 1'000 habitants	1'569'654
1'001 à 2'000 habitants	-490'127
2'001 à 3'000 habitants	121'539
> 3'000 habitants	406'845

Commentaires :

Dans la catégorie <200 habitants, les communes de La Chaux-des-Breuleux, Mettembert, Ederswiler, Beurnevésin, Soubey, Les Enfers, Rocourt, Dampheux et Lugnez bénéficient de la péréquation financière pour un montant de Fr. 698'077.– et la commune de Vellerat contribue à hauteur de Fr. 3'106.–.

Dans la catégorie 201 – 500 habitants, les communes de Saint-Brais, Soulce, Saulcy, Bourrignon, Undervelier, Vermes, Le Bémont, Grandfontaine, Movelier, Pleigne, Rebeuvelier, Courchapoix, Bressaucourt, Châtillon et Corban bénéficient de la péréquation financière pour un montant de Fr. 2'075'489.– et les communes de Courchavon, Fahy, Muriaux et Soyhières contribuent à hauteur de Fr. 134'724.–.

Dans la catégorie 501 – 1'000 habitants, les communes de Montsevelier, Mervelier, Vendlincourt, Montfaucon, Rossemaison, Bonfol, Bure, Lajoux, Coeuve et Cornol bénéficient de la péréquation financière pour un montant de Fr. 1'464'672.– et les communes de Les Genevez, Courtedoux, Boécourt et Haute-Ajoie contribuent à hauteur de Fr. 104'982.–.

Dans la catégorie 1'001 – 2'000 habitants, les communes de Les Bois, La Baroche, Basse-Allaine, Clos du Doubs, Courfaivre et Vicques bénéficient de la péréquation financière pour un montant de Fr. 2'075'977.– et les communes de Glovelier, Fontenais, Boncourt, Develier, Les Breuleux, Alle et Le Noirmont contribuent à hauteur de Fr. 2'566'104.–.

Dans la catégorie 2'001 – 3'000 habitants, les communes de Saignelégier et Courrendlin bénéficient de la péréquation financière pour un montant de Fr. 289'278.– et les communes de Courgenay et Courtételle contribuent à hauteur de Fr. 167'739.–.

Dans la catégorie >3'000 habitants, les communes de Courroux et Bassecourt bénéficient de la péréquation financière pour un montant de Fr. 501'141.– et les communes de Porrentruy et Delémont contribuent à hauteur de Fr. 94'296.–.

En résumé, 44 communes, soit 32'924 habitants bénéficient de la péréquation financière et 20 communes, soit 38'018 habitants contribuent à celle-ci.

Remarques :

Au vu des éléments ci-dessus, on peut constater que pour les communes de moins de 1'000 habitants, la participation de la péréquation financière s'élève à Fr. 4'481'050.–. alors que, pour les communes de plus de 1'000 habitants la participation de la péréquation financière s'élève à Fr. 38'257.–.

7. Les fusions de communes

7.1. Les fusions dans le canton du Jura

Par fusions de communes, on entend la création d'une nouvelle entité communale par la fusion ou le rattachement d'une ou plusieurs communes à une ou plusieurs autres communes.

En application de l'article premier, alinéa 1, du Décret sur la fusion de communes (RSJU 190.31), les communes concernées par une fusion doivent être situées dans un contexte géographique régional et représenter en principe entre elles une taille démographique d'au moins 1'000 habitants.

Les comités intercommunaux

Selon le Décret sur les fusions de communes, les comités intercommunaux sont chargés d'étudier la fusion de communes. La création d'un comité intercommunal est proposée par les communes intéressées. Le Service des communes peut prendre les contacts nécessaires pour inciter des communes à créer un comité intercommunal.

Si la création d'un comité intercommunal fait suite à une demande émanant d'une ou plusieurs communes, le Service des communes peut prendre contact avec d'autres communes voisines, en vue de définir le périmètre de la région concernée, de la manière la plus rationnelle.

Pour déterminer le périmètre, sont notamment pris en compte la situation géographique des communes, leurs besoins en matière de coopération, leurs souhaits et l'état actuel des collaborations intercommunales.

Le Gouvernement approuve la création d'un comité intercommunal. Il en fixe le périmètre et détermine son statut juridique.

Le Comité intercommunal est, en principe, composé des maires des communes concernées. D'autres personnes peuvent en outre y être désignées en raison de leurs compétences particulières.

Depuis le 8 février 2005 à ce jour, 14 comités intercommunaux ont été créés et approuvés par le Gouvernement dans le canton du Jura, ils sont énumérés ci-après:

Communes	Dates
Saignelégier-Goumois-Les Pommerats	8 février 2005
Muriaux-Le Peuchapatte	22 février 2005
Clos du Doubs	14 juin 2005
Basse-Allaine	28 juin 2005
Montfaucon-Montfaverger	5 juillet 2005
Haute-Ajoie	15 novembre 2005
La Baroche	28 février 2006
Coeuvatte-Vendeline	9 mai 2006
Haute-Sorne	3 mars 2009
Val Terbi	22 septembre 2009
Fontenais-Bressaucourt	17 novembre 2009
Franches-Montagnes	15 décembre 2009
Delémont et sa couronne	30 mars 2011
Corban et Val Terbi	22 octobre 2013

Commentaires :

- Sur les 14 comités intercommunaux, Delémont et sa couronne ainsi que Corban et Val Terbi sont en étude de faisabilité.
- Le projet Coeuvalte-Vendeline a été abandonné.
- A la suite du résultat du scrutin le 25 mars 2012, la population des Franches-Montagnes a refusé la convention de fusion entre les communes de Le Bémont, Les Bois, Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Les Enfers, Les Genevez, Lajoux, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Saignelégier, Saint-Brais et Soubey.

Dès la création du premier comité intercommunal, plus de 420 séances de travail ont été nécessaires afin d'étudier et de concrétiser les fusions mentionnées dans le tableau ci-dessus, hormis les projets de la Coeuvalte-Vendeline et de la commune unique des Franches-Montagnes qui n'ont pas abouti.

Lors des votations communales des 5 février 2012 et 25 mars 2012, trois nouvelles entités ont vu le jour, à savoir Fontenais (nouvelle commune avec Bressaucourt), Haute-Sorne et Val Terbi.

Pour mémoire, on trouvera ci-dessous un rappel des fusions déjà mises en œuvre en 2009 ou entrées en vigueur en 2013.

Anciennes communes	Nouvelles communes	Habitants au 31 décembre 2012	Entrée en vigueur de la fusion le
Asuel Charmoille Fregiécourt Miécourt Pleujouse	La Baroche	1'154	1 ^{er} janvier 2009
Buix Courtemaîche Montignez	Basse-Allaine	1'264	1 ^{er} janvier 2009
Epauvillers Epiquerez Montenol Montmelon Ocourt St-Ursanne Seleute	Clos du Doubs	1'278	1 ^{er} janvier 2009
Chevenez Damvant Réclère Roche d'Or	Haute-Ajoie	992	1 ^{er} janvier 2009
Montfaucon Montfaverger	Montfaucon	581	1 ^{er} janvier 2009
Muriaux Le Peuchapatte	Muriaux	475	1 ^{er} janvier 2009
Goumois Les Pommerats Saignelégier	Saignelégier	2'560	1 ^{er} janvier 2009
Bressaucourt Fontenais	Fontenais	1'686	1 ^{er} janvier 2013
Bassecourt Courfaivre Glovelier Soulce Undervelier	Haute-Sorne	6'812	1 ^{er} janvier 2013
Montsevelier Vermes Vicques	Val Terbi	2'612	1 ^{er} janvier 2013

7.2. Les fusions de communes en Suisse

Tableau N° 24 : Evolution du nombre de communes en Suisse entre 1850 et 2013.

Canton	1850	1988	2013	1988 – 2013
Zurich	197	171	171	0
Berne	519	412	379	-33
Lucerne	110	107	83	-24
Uri	20	20	20	0
Schwyz	29	30	30	0
Obwald	7	7	7	0
Nidwald	12	11	11	0
Glaris	26	29	3	-26
Zoug	11	11	11	0
Fribourg	285	260	164	-96
Soleure	132	130	118	-12
Bâle-Ville	4	3	3	0
Bâle-Campagne	74	73	86	13
Schaffhouse	36	34	26	-8
Appenzell (AR)	20	20	20	0
Appenzell (AI)	8	6	6	0
Saint-Gall	92	90	77	-13
Grisons	232	213	158	-55
Argovie	246	232	216	-16
Thurgovie	213	179	80	-99
Tessin	259	247	135	-112
Vaud	389	385	318	-67
Valais	170	163	135	-28
Neuchâtel	73	62	37	-25
Genève	39	45	45	0
Jura	0	82	57	-25
Total	3'203	3'022	2'396	-626

(source : Schweizer Gemeinde)

Remarques :

Une diminution de 807 communes en Suisse durant la période 1850 à 2013 est constatée. La plus grande diminution intervient dans la période 1988 à 2013 avec une diminution de 626 communes alors que la période 1850 à 1988 enregistre une diminution de 181 communes.

Lors de la période 1988 à 2013, 15 cantons sur 26 ont effectué des fusions de communes. Les cantons du Tessin, Fribourg, Vaud, et des Grisons se distinguent avec une diminution de 330 communes.

Commentaires :

La politique de fusions de communes n'est pas particulière au Jura. Au vu du tableau N° 24 ci-dessus, on observe que 15 cantons procèdent de façon régulière à des fusions de communes.

Il est à noter que le canton de Glaris, a procédé sur une seule votation, à la fusion de 29 communes en 3 communes : Glaris nord, Glaris sud et Glaris.

Les cantons ne comprenant que peu de communes (Bâle-Ville, Obwald, Nidwald, Zoug, les deux Appenzell, Uri, Schwyz et Genève), n'effectuent pas de fusions de communes.

Le canton de Bâle-Campagne a augmenté le nombre de ses communes suite au départ des communes du "Laufonnais" du canton de Berne pour être rattachées à celui de Bâle-Campagne.

Concernant le canton de Thurgovie, les communes ecclésiastiques et bourgeoises étaient prises en compte lors des recensements de communes. Dès le 1^{er} janvier 2001, seules les communes politiques sont recensées, d'où la forte diminution de 133 communes.

La plus forte diminution est imputable au canton de Berne et s'explique par l'entrée en souveraineté du canton du Jura (-83 communes avec Vellerat) et au rattachement du Laufonnais au canton de Bâle-Campagne.

7.3. Procédure

Sur mandat du Département auquel il est rattaché, le Service des communes élabore un rapport sur la nécessité de procéder à une fusion de communes. Il renseigne sur les conséquences d'une fusion éventuelle et sur la procédure à suivre à cet effet.

Le Gouvernement introduit une procédure de consultation, sur la proposition d'une commune intéressée par une fusion, d'un comité intercommunal ou d'office.

Le Département concerné soumet les propositions et décisions aux communes concernées pour qu'elles donnent leur avis concernant la réunion de la commune à une autre et la modification de sa circonscription conformément à leurs règlements d'organisation et à la Loi sur les communes.

Les ayants droit au vote s'expriment simultanément dans toutes les communes par voie de scrutin.

Si après réception de l'ensemble des avis communaux, une fusion s'avère inopportune, notamment parce qu'elle devrait concerner un cercle plus large de communes, le Gouvernement décide de ne pas donner d'autre suite à la procédure de consultation et notifie sa décision aux intéressés.

Si, en revanche la fusion s'avère opportune, le Gouvernement rend une décision préalable sur le montant du subside d'aide aux fusions et soumet au Parlement un projet d'arrêté.

7.4. Fonds d'aide aux fusions

Un fonds d'aide aux fusions de communes est institué. Il est alimenté conformément à la législation sur la péréquation financière directe et est géré par le Gouvernement.

En application du Décret sur la fusion de communes, une commune qui fusionne reçoit un subside unique, le subside d'aide aux fusions.

Le calcul du subside équivaut, pour chaque commune qui fusionne, à un montant de Fr. 500.- multiplié par le nombre d'habitants, pondéré par l'inverse de l'indice des ressources. Ce mode de calcul était encore en vigueur au 31 décembre 2011.

Lorsque le nombre d'habitants d'une des communes qui fusionne est supérieur à 1'000, le subside pour cette commune se calculera sur une population de 1'000 habitants au plus.

Rappelons que la motion interpartis numéro 1016 intitulée "Inégalité de traitement financier dans le soutien de fusion des grandes communes" daté du 7 septembre 2011 demande la modification de l'article 12 du Décret sur la fusion de communes afin d'augmenter le seuil de 1'000 habitants à 3'000 habitants a été acceptée par le Parlement le 1^{er} février 2012.

Tableau N° 25 : Communes et localités jurassiennes au 31 décembre 2008

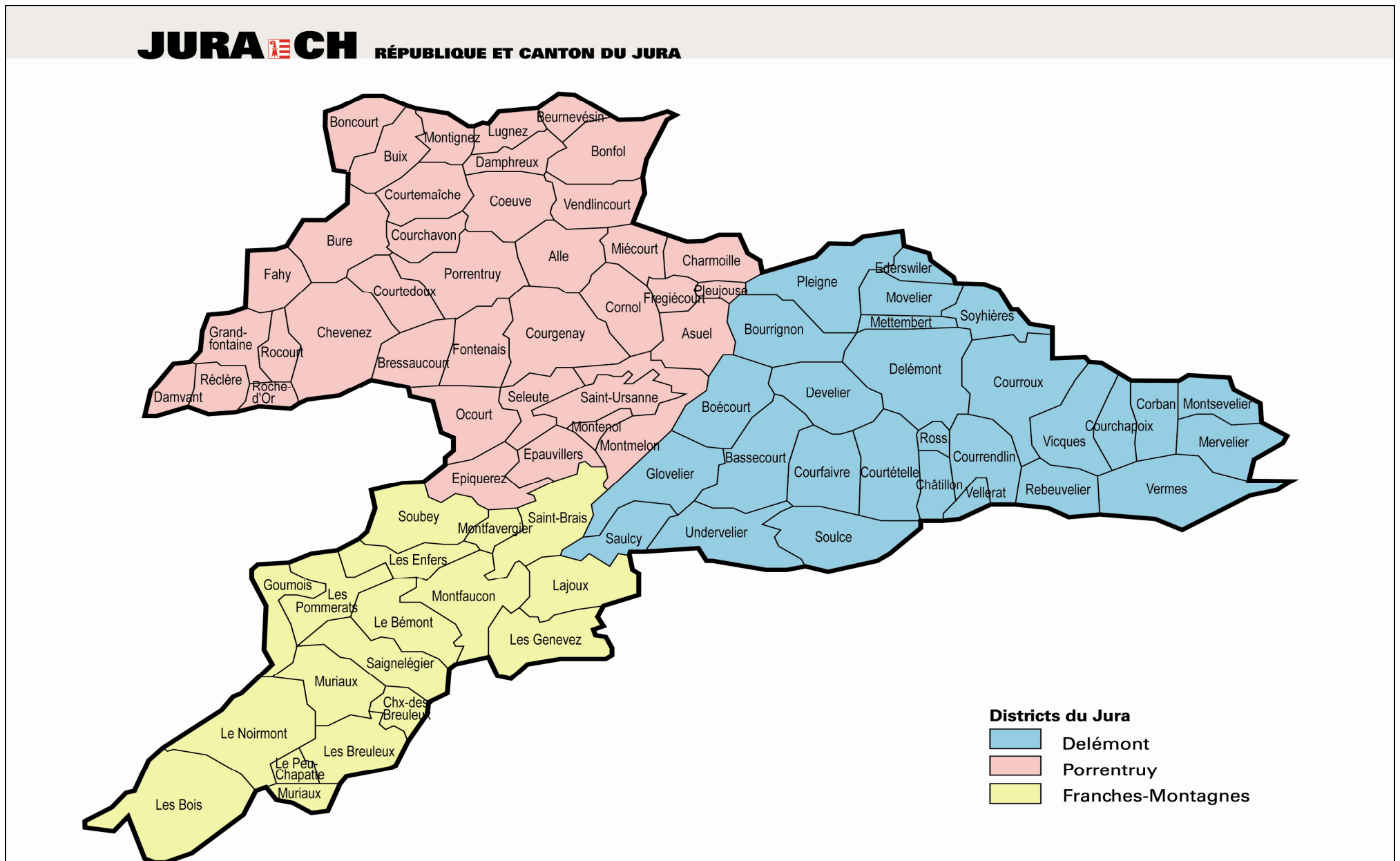
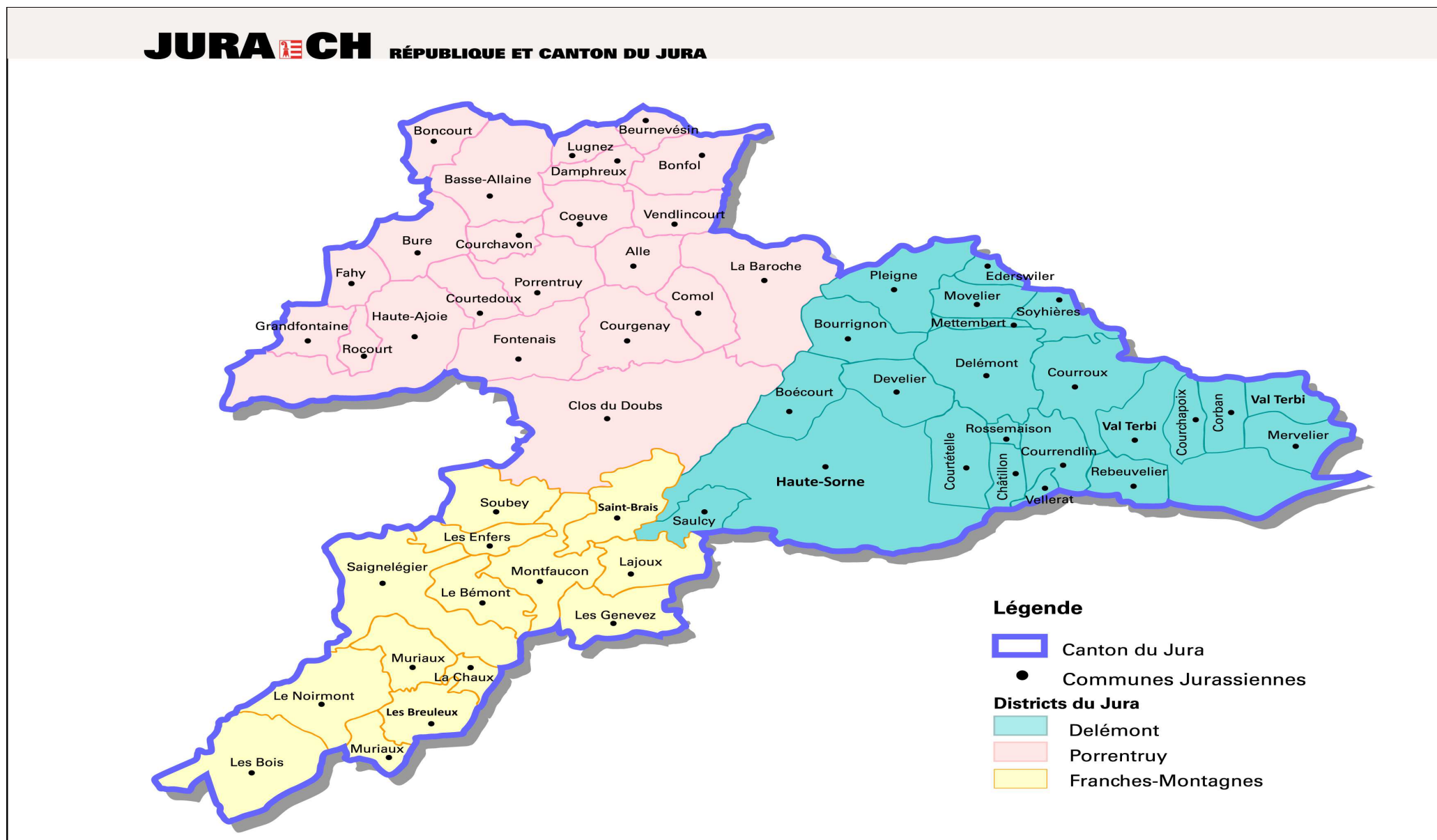


Tableau N° 26 : Communes et localités jurassiennes au 1^{er} janvier 2013



8. Conclusions

A la lecture de ce rapport, plusieurs points sont à relever.

Comme mentionné dans le message d'introduction, une grande partie de ce rapport traite de l'endettement communal. En effet, hormis les années 2006 et 2007, l'endettement communal ne cesse d'augmenter. Depuis l'exercice 1985, cette augmentation s'élève à 211.87%.

Partant, tous les indicateurs en relation avec l'endettement communal indiquent que celui-ci est beaucoup trop élevé.

Dans le chapitre 5. "Indicateurs financiers", nous pouvons constater que le ratio de l'endettement brut par rapport aux revenus s'élève à 186.47% ce qui est considéré comme critique et peut représenter un danger pour les communes jurassiennes.

Dans le chapitre 4. "Principaux chiffres", il est donné un aperçu de la dette avec les engagements courants et envers les entités particulières. On doit malheureusement observer une forte augmentation de la dette des communes jurassiennes qui s'élève à Fr. 586'749'401.–.

La charge financière relative à l'endettement mérite également un commentaire. En effet, le total de la charge financière qui en résulte (intérêts et amortissements) s'élève à Fr. 38'710'357.63, soit le 12.79% du total des charges des communes jurassiennes. Pour rappel, la charge financière des services communaux n'est pas prise en compte dans ce total.

Concernant les résultats annuels par rubriques et par districts ramenés au franc par habitant, on constate une énorme disparité entre les catégories de communes, en ce qui concerne l'excédent de charges.

En effet, au regard du tableau N° 9, l'excédent de charges passe de Fr. 4.25 pour la catégorie de communes de 2'001 à 3'000 habitants à Fr. 102.72 pour la catégorie de <200 habitants, en d'autre terme, l'excédent de charges est 24 fois supérieur pour la catégorie de <200 habitants.

Dans le chapitre 2. "Les communes jurassiennes", on constate que 43 administrations communales sont nécessaires pour un bassin de population de 17'775 habitants, alors que pour un bassin de 53'187 habitants, seules 21 administrations communales sont répertoriées.

Même si les charges administratives ne sont pas les plus importantes pour une commune, elles représentent tout de même le 12% de l'ensemble des charges de fonctionnement, soit Fr. 14'276'859.58 pour les catégories de communes de moins de 1'000 habitants. Les charges administratives totales de l'ensemble des communes jurassiennes s'élèvent à Fr. 36'012'090.90.

Concernant le chapitre 6. "Péréquation financière", on constate que la majorité des communes (35 communes) sont au bénéfice de la péréquation financière et ce depuis l'exercice 2005, soit depuis 7 ans.

A la lecture du tableau N° 20, la taille des communes joue un rôle prépondérant dans l'indice en % des ressources par habitant. Plus elles sont petites et plus elles s'éloignent de la zone neutre. Un pic à 112.25% pour la catégorie de communes de 1'001 à 2'000 habitants est constaté. Dans cette catégorie, une commune se démarque avec un pourcentage de plus de 360%. Sans cette commune, la moyenne de cette catégorie serait d'environ 85%.

Afin d'illustrer la problématique financière de certaines communes, on peut se référer à l'exemple suivant :

Une commune dans la catégorie moins de 200 habitants a bénéficié depuis 7 ans de la péréquation financière pour près de Fr. 900'000.—. Durant cette même période elle n'a plus effectué d'investissement et voit sa fortune fondre d'année en année avec une quotité d'impôt à 2.25.

Comme pour bon nombre de petites communes, celle-ci à un endettement qualifié de faible, cependant, son autofinancement moyen sur 7 ans est d'environ Fr. 25'000.—. Si un investissement important devait intervenir, par exemple la construction d'un trottoir, cette commune ne pourrait pas supporter la charge financière qui en résulterait. Nous constatons que les années qui passent n'apportent aucune amélioration, au contraire.

Dans un tel cas, toujours en application du Décret sur l'administration financière des communes, l'établissement d'un plan financier valable pour cinq ans et revu tous les deux ans devrait être mis en œuvre. Sans cet outil de travail primordial, il paraît difficile d'avoir une politique active en matière d'endettement et d'échelonnement des investissements.

Si après quelques années la situation s'aggravait malgré l'établissement du plan financier, la fusion de communes reste une piste pertinente susceptible de permettre à une telle commune de bénéficier d'une beaucoup plus grande marge de manœuvre afin de réaliser les investissements indispensables à son bon fonctionnement et à son attrait.

Il convient de ne pas négliger les processus actuellement en cours en matière de finances cantonales (OPTI-MA) et de répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes jurassiennes. Ces processus visent la réalisation d'économies substantielles ainsi qu'une redéfinition et optimisation des rôles des administrations respectives.

Il n'est pas exclu a priori que le processus de répartition des tâches et charges entre canton et communes aboutisse à une réévaluation de la péréquation financière cantonale.

La dynamique engagée mérite l'implication de toutes les autorités afin d'assainir les finances publiques jurassiennes.

Delémont, mars 2014

Département de la Santé, des Affaires sociales,
du Personnel et des Communes.

Service des communes.
